

**MASTER « METIERS DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION »**

Mention	Parcours
Premier degré	Master 2 B - MEEF
Domaine de recherche Droit, Economie, Gestion	Centre Montauban

MEMOIRE

**La coéducation entre les parents et les professeurs des écoles
stagiaires.**

Audrey RATIER

Directeur de mémoire	Co - directeur de mémoire
Mme Aline DEGORRE Enseignant chercheur	Mme Frédérique DE LA MORENA Maître de conférences
Membres du jury de soutenance	
-	
-	
-	
Soutenu le 22/06/2018	

Année universitaire 2017 - 2018

REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont apporté une aide dans la réalisation de ce mémoire.

Tout d'abord, je tiens à remercier Mme Aline DEGORRE et Mme Frédérique DE LA MORENA pour leur disponibilité et leurs conseils. En tant que directrices de mémoire, elles m'ont guidé dans mon travail de recherche et m'ont apporté un précieux soutien durant toute la période de travail.

En second lieu, je souhaitais remercier les professeurs des écoles stagiaires pour leur participation essentielle à ce mémoire et le temps qu'ils m'ont accordé.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin à la réalisation de ce projet, par leurs encouragements ainsi que leurs recommandations.

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
Chapitre 1 : Des apports théoriques sur la notion de coéducation	8
<i>Section 1 : Le concept de coéducation</i>	<i>8</i>
1.1. Evolution historique de la coéducation.....	8
1.1.1. Naissance de la coéducation en France	8
1.1.2. Introduction de la coéducation dans les textes officiels	11
1.2. Définition de la coéducation	13
1.2.1. Principes de la coéducation	14
1.2.2. Objectifs de la coéducation	16
<i>Section 2 : La complexité d'établir un partenariat entre les familles et les enseignants</i>	<i>19</i>
2.1. Divergences entre les familles et les professeurs des écoles.....	19
2.1.1. La vision des parents sur l'école	19
2.1.2. La vision des enseignants sur les parents	21
2.2. Difficulté d'établir un partenariat	24
Chapitre 2 : La mise en œuvre de la coéducation	28
<i>Section 1 : La présentation des outils</i>	<i>28</i>
1.1. Dispositifs mis en place pour les enseignants.....	29
1.1.1. Mallette des parents	29
1.1.2. Guide méthodologique à l'usage des professionnels	31

1.2. Dispositifs mis en place pour les parents d'élèves	32
1.2.1. Plaquette à destination des parents.	32
1.2.2. Ouvrir les écoles aux parents	33
Section 2 : La méthodologie quantitative	34
2.1. Présentation de l'étude	34
2.1.1. Objectifs de l'étude.....	34
2.1.2. Présentation du recueil de données	35
2.2. Résultats de l'étude	37
2.2.1. Présentation générale des résultats	37
2.2.2. Analyse des résultats obtenus	44
2.3. Discussion des résultats obtenus.....	49
2.3.1. Synthèse des résultats.....	49
2.3.2. Limites de la recherche	50
Conclusion générale	51
Bibliographie	54
Annexe	58

INTRODUCTION

Les parents et les enseignants sont deux acteurs distincts et indispensables dans le processus éducatif de l'enfant. Une éducation ne peut être réalisée par une seule personne, bien au contraire « *il faut tout un village pour éduquer un enfant*¹ ». Ce proverbe met en évidence le fait que l'éducation ne se limite pas aux parents, les professionnels ont eux aussi un rôle à jouer.

En France, la notion de coéducation est au cœur des programmes scolaires, elle est devenue une priorité pour l'Education nationale. Il est ainsi intéressant de travailler sur ce concept de coéducation entre les familles et les enseignants.

Durant ma première et deuxième année de formation au sein de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, j'ai aperçu un des aspects majeurs de notre profession : la place occupée par les parents d'élèves dans les écoles primaires. Il s'agit d'un élément non visible dans la préparation et la conception d'un enseignement par un professeur des écoles. Lors des stages de formation, j'ai pu constater que la participation des parents au sein de l'institution scolaire n'était pas la même dans toutes les écoles. En effet, certaines familles étaient très investies, elles avaient des échanges réguliers avec l'enseignant et d'autres étaient en retrait vis-à-vis de la scolarité de leur enfant. Face à ce constat, j'ai souhaité mener une réflexion sur la relation entre les parents et les enseignants et plus particulièrement sur la coéducation. Il s'agit en effet, d'une notion récurrente dans les textes officiels ou les articles publiés par l'Education nationale. Très vite, j'ai effectué les premières recherches sur cette notion et j'ai pu constater que cette thématique intéressait de nombreux chercheurs.

En effectuant diverses recherches sur ce thème, je me suis aperçue qu'autrefois la présence des parents était inexistante. Il faudra attendre les années 60 pour observer une ouverture de l'école à la société et l'apparition des familles dans le système scolaire. Par la suite, de nombreux textes officiels comme la loi Haby ou les lois d'orientation sur l'éducation vont marquer un tournant dans la relation entre les enseignants et les parents d'élèves et changer de

¹ Proverbe africain

manière remarquable le statut des parents au sein de l'école. Les portes de l'école s'ouvrent et les familles sont intégrées dans le système scolaire. Un rôle essentiel est donné aux parents d'élèves, considérés comme de véritables partenaires. La notion de coéducation entre familles et professeurs des écoles émerge. Au fil des années, cette relation entre parents et enseignants s'impose pour devenir par la suite une relation pensée où des chercheurs ont tenté de définir la coéducation qui repose sur plusieurs principes. La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République précise les objectifs de la coéducation. Etablir une relation de confiance entre enseignants et familles apparaît alors comme essentielle pour obtenir la réussite de tous les élèves. Cependant, la construction de cette relation durable et efficace rencontre quelques obstacles. Depuis plusieurs années, le lien entre les familles et l'école ne cesse de susciter de nombreuses discussions et débats. La relation s'est détériorée avec les familles éloignées de l'école mais aussi celles qui étaient proches. Les enseignants ont un avis sur les parents d'élèves et les familles ont une vision des enseignants. Un malentendu s'installe et fait apparaître des conflits entre ces deux acteurs ayant pourtant un but commun : la réussite de tous les élèves. Ces tensions empêchent aux familles et aux enseignants de construire un partenariat efficace favorable pour l'élève. Un manque de communication et des incompréhensions entre les parents d'élèves et enseignants entraînent alors une difficulté à établir une coéducation. Afin de rapprocher ces deux acteurs, des dispositifs ont été mis en place dans diverses académies françaises. Certains d'entre eux se sont étendus sur le territoire national et ont été mis à la disposition des familles et enseignants pour favoriser la mise en œuvre la coéducation : la mallette des parents, la plaquette à destination des familles, le guide méthodologique ou encore l'ouverture des écoles aux parents.

Avant d'établir une problématique, je me suis questionnée : Qu'est ce que signifie la coéducation ? Est-ce qu'elle est mise en place dans les écoles françaises ? Est-ce que les professeurs des écoles stagiaires connaissent ce concept qui est de plus en plus présent ?

Ces questionnements m'ont amené à établir une problématique. Suite aux recommandations du ministre, **comment les professeurs des écoles stagiaires définissent et mettent-ils en œuvre la coéducation ?**

Pour répondre à la problématique, trois questions de recherche ont été définies :

- **Comment la coéducation est-elle définie par les professeurs des écoles stagiaires ?**
- **Les professeurs des écoles stagiaires communiquent-ils avec les parents ?**
- **Les professeurs des écoles stagiaires connaissent et mobilisent-ils les outils de la coéducation ?**

Afin de traiter le sujet et de répondre aux questionnements, un plan de recherche a été élaboré. J'ai établi un questionnaire en ligne en amont pour recueillir les données. Il s'agit d'une recherche de nature quantitative. Les personnes interrogées sont uniquement des professeurs des écoles stagiaires. Une synthèse globale des réponses obtenues par les professeurs des écoles stagiaires sera réalisée. Par la suite, ces résultats seront analysés et me permettront de valider ou infirmer des hypothèses émises avant la diffusion du questionnaire. Enfin, l'obtention des résultats me permettra de réaliser une conclusion de mon étude.

A travers cette recherche, il s'agit de comprendre comment la coéducation est-elle définie et mise en place, non pas par des enseignants titulaires mais par des professeurs des écoles stagiaires durant leur première année d'activité.

Dans un premier temps, il sera nécessaire de comprendre le concept de coéducation ainsi que de la difficulté d'établir une relation sereine entre enseignants - familles (chapitre 1). Après une présentation des outils pour favoriser la coéducation, une analyse sera effectuée sur la manière dont la coéducation est définie et mise en œuvre par les professeurs des écoles stagiaires au sein de leur école (chapitre 2).

CHAPITRE 1 : DES APPORTS THEORIQUES SUR LA NOTION DE COEDUCATION

Alors que les textes actuels semblent favoriser et encourager la coéducation entre les parents et les enseignants, le rapprochement entre ces deux acteurs n'a pas toujours été une évidence. Durant de nombreuses années, en France, les parents ont été exclus de l'institution scolaire. Les relations parents et enseignants se sont donc construites au fil du temps dans une perspective de mettre en place une réelle coéducation au service de l'élève. Cependant, de nombreux obstacles fragilisent cette relation parents et enseignant.

L'évolution historique et la définition même de ce concept seront évoquées dans une première section. Il s'agira ici de comprendre comme ce concept a évolué et quels sont ces objectifs. Dans une seconde section, il conviendra de mettre en évidence les difficultés et la complexité d'établir un tel partenariat entre les parents et les enseignants.

SECTION 1 : LE CONCEPT DE COEDUCATION

L'objectif de cette première section est de comprendre comment la coéducation a-t-elle émergé avant de se retrouver dans les textes officiels. En effet, il est intéressant d'évoquer les évolutions de ce concept clé pour mieux comprendre par la suite, la complexité des relations parents-enseignants. Nous tenterons de donner une définition de la coéducation à travers ses principes et ses objectifs.

1.1 Evolution historique de la coéducation

1.1.1 Naissance de la coéducation en France

A travers l'histoire de l'école, les rapports entre les familles et l'institution scolaire vont évoluer. Dans un premier temps, l'école se construit sans les parents, aucune intervention

n'est permise. Progressivement, l'école va s'ouvrir aux parents, ils vont être intégrés au sein du système scolaire.

➤ Protéger les enfants de leur famille

Pour mieux comprendre l'origine de la coéducation en France, il faut remonter à l'époque de la Renaissance, XV au XVIIème siècle, où sont construites les bases du système scolaire français. L'école ne concerne jusque là qu'une très faible partie de la population française dû au coût financier des études. Les élèves inscrits sont issus de la noblesse ou de la bourgeoisie. L'enseignement secondaire et l'idée de progrès apparaissent, les collèges jésuites se développent. L'enseignement jésuite repose essentiellement sur une éducation morale et religieuse, la priorité première est d'instruire la jeunesse. Le premier collège jésuite français sera fondé en 1556. Il s'agit d'un lieu clos, fermé aux familles où les enfants sont mis à l'écart. Sous l'Ancien Régime, l'Etat confie la mission de la formation des enfants à l'Eglise. L'enseignement primaire se développe en lien avec la religion car ce seront les religieux qui s'occuperont de l'éducation des enfants.

Comme nous l'indique le rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale intitulé *La place et le rôle des parents dans l'école* publié en 2006, c'est à partir de la Révolution française que la place des parents et le rôle de l'école se trouvent au cœur d'un débat qui est celui de la liberté d'enseignement. Cette période de l'histoire de France, marquée par des bouleversements politiques, fait l'objet d'une rupture majeure entre l'Ecole et l'Eglise. L'instruction locale donnée par les religieux est remplacée par une instruction publique. Le terme « Education nationale » émerge. Les élèves sont formés pour être au service d'une nation et non pas des intérêts personnels et particuliers. L'Etat est représentatif de la raison, de l'intérêt général, de l'égalité alors que la famille correspond à l'affectivité, à la particularité, aux intérêts individuels et aux privilèges.

Au 19^{ème} siècle, se développe un débat essentiel qui aborde la question du rôle des familles. La loi du 28 juin 1833, loi Guizot porte sur l'instruction primaire. Proposée par François Guizot, ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique, cette loi est constituée de vingt-cinq articles. Elle va révéler l'organisation de l'enseignement et mettre en évidence deux formes d'instruction primaire.

- D'une part l'instruction primaire élémentaire comprenant l'instruction morale, religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et le calcul.
- D'autre part, l'instruction primaire supérieure se concentre sur les mathématiques, les sciences et l'histoire-géographie.

Les inscriptions à l'école se font de plus en plus nombreuses même si la fréquentation reste irrégulière. La scolarisation va heurter une réticence parentale. En effet, les enfants présents à l'école sont absents dans leur foyer et les familles paysannes perdent alors une précieuse main d'œuvre. Les familles ne perçoivent pas l'intérêt de l'école. C'est dans ce contexte que s'inscrit la conception de l'école de Jules Ferry avec une volonté de créer une république "unie, fraternelle et indivisible", qui a pour but d'intégrer tous les citoyens. L'école primaire limitait les interactions pour mener à bien son objectif d'instruction publique. En 1883, Jules Ferry va occuper la fonction de ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Il souhaite alors former des citoyens appartenant à diverses classes sociales. L'école passe sous la responsabilité de l'Etat. Comme le souligne Philippe Meirieu, il y a une réelle séparation entre l'Etat et les familles.

Dans la célèbre *Lettre aux instituteurs* publiée le 17 novembre 1883, Jules Ferry affirme que « *l'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école* ² ». Dans cette lettre adressée aux instituteurs, on y trouve des directives en matière d'éducation morale : les enseignants doivent respecter l'autorité parentale. Ils doivent s'abstenir s'ils n'ont pas le consentement des pères de famille « *Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment* » ³. En 1911, le philosophe et président de la ligue de l'enseignement, Ferdinand Buisson précisait dans le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* que les enseignants « *n'auront garde d'oublier que leur action éducative est impossible, qu'elle est vaine et précaire, s'ils ne réussissent pas à y associer la famille* ⁴ ».

² FERRY Jules, *Lettres aux instituteurs*. Revue française d'études constitutionnelles et politiques. 1883.

³ FERRY Jules, *Lettres aux instituteurs*. Revue française d'études constitutionnelles et politiques. 1883.

⁴ BUISSON Ferdinand. *Famille*. Le dictionnaire de pédagogie. 1911.

➤ **Ouverture de l'école aux parents depuis les années 60**

A partir des années 60, les relations entre les familles et l'école vont être bouleversées. En effet, s'est opérée, une massification du système éducatif se traduisant par l'allongement de la durée des études et par un niveau de qualification plus élevé. En 1975, la loi Haby instaure un collège unique où tous les élèves ont accès. Les conditions d'apprentissage sont donc identiques pour tous. L'école s'ouvre à la société, les parents écoutent, échangent et veillent désormais à l'épanouissement de leur enfant. Une sélection dans les filières a lieu à partir du secondaire, obligeant les parents à s'investir pour aider et guider au mieux leur enfant. Dorénavant, les familles s'impliquent dans l'orientation et la carrière scolaire des enfants. De plus, les objectifs de l'école ont changé, l'acquisition de diplômes et le parcours professionnel des élèves sont une priorité pour éviter que la jeunesse ne se retrouve au chômage. Dans les années 1980, il y a un objectif d'amener 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Au delà de former des citoyens, l'institution scolaire prépare donc les élèves à devenir des futurs travailleurs. Le sociologue Philippe Gombert précise dans l'ouvrage *Les associations de parents d'élèves en France : approche socio-historique et mutations idéologiques* publié en 2008 que l'intervention des parents d'élèves au sein des établissements est en lien avec l'évolution des idées et les comportements dans la société.

1.1.2 L'introduction de la coéducation dans les textes officiels

▪ Ecole et famille : un partenariat

Comme l'indique Annie Feyfant, chargée d'étude à l'institut français de l'éducation, on peut considérer le partenariat comme un rapprochement entre deux acteurs ayant comme objectif la réussite de tous. L'idée de partenariat va alors émerger dans différents textes officiels. Tout d'abord, la loi du 28 mars 1882 rend l'enseignement primaire obligatoire pour les garçons et pour les filles âgés de 6 à 13 ans. Les familles qui préféraient voir leur enfant participer aux tâches ménagères ou à travailler dans les champs doivent se priver de cette main d'œuvre car elles ont l'obligation d'envoyer leur enfant à l'école. Cependant, la participation des parents dans les établissements secondaires ne sera effective qu'à partir de 1932. Il faut attendre la loi du 11 juillet 1975 dite loi Haby pour qu'il y ait un changement

remarquable du statut des parents au sein de l'école. En effet, ce texte officiel inclut les parents à la communauté scolaire où le personnel et les élèves sont déjà présents. La loi va redéfinir les droits pour les familles. Désormais, ils doivent être informés et prévenus sur le suivi et l'orientation de leur enfant.

De plus, les relations construites entre les parents et l'école constituent un facteur déterminant dans la réussite de la mission qui a été confiée au service public. Au niveau du premier degré, des comités de parents sont créés, ils regroupent les représentants élus des parents. Avec la loi Haby on reconnaît donc pour la première fois la notion de « communauté éducative » incluant les élèves, les enseignants, les parents d'élèves ainsi que le personnel non enseignant. L'école s'ouvre à la société cela va marquer un tournant dans les relations entre l'école et les parents. Effectivement, la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 indique « *Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. Les parents d'élèves participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe.* ».⁵ L'établissement et les familles prennent certaines décisions ensemble. Le législateur les intègre, ils sont présents dans différentes instances à l'école jusqu'au niveau national comme la fédération des conseils de parents d'élèves.

▪ **Du partenariat à la coéducation**

L'ensemble des textes officiels invite les parents à co-éduquer. Ils vont jouer un rôle essentiel dans les difficultés que pourraient rencontrer leur enfant. Ensemble, famille et école vont définir des moyens pour atteindre des objectifs communs. Le 11 février 2005, les parents des élèves en situation de handicap vont être pleinement impliqués au projet personnalisé de scolarisation (PPS) avec la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'action de l'école et des familles sont complémentaires. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, associe plus étroitement les parents à l'école. Deux rencontres annuelles sont organisées. Les parents peuvent suivre via internet, les notes obtenues ou des informations sur

⁵ Loi d'orientation sur l'éducation n°89-486 portant sur le fonctionnement du système éducatif, 10 juillet 1989.

la vie scolaire de leur enfant à l'aide d'un code confidentiel. Les bulletins scolaires sont envoyés en deux exemplaires si les parents sont séparés. Pour ceux qui sont les plus en difficultés pour suivre la scolarité de leur enfant, pourront bénéficier des « programmes familiaux locaux » initiés par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Ces programmes sont destinés à rapprocher les familles de l'école, à les sensibiliser à la lecture et à organiser des cours d'alphabétisation si nécessaire.

Un nouveau texte va venir insister sur le rôle fondamental des parents. Il s'agit de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013. Le souhait de renforcer la liaison parents – école est énoncé de manière explicite, la coéducation est considérée comme un point essentiel de la refondation du système scolaire. La loi d'orientation de 2013 précise que la coopération « *doit se concrétiser par une participation accrue des parents à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants* »⁶. La notion de coéducation est toujours d'actualité comme le montre le forum sur les représentants des parents d'élèves qui s'est déroulé le 15 décembre 2015. L'ex ministre de l'Education Nationale, Najat Vallaud-Belkacem a exposé trois grandes actions afin de développer la coéducation, elles avaient pour objectif de faciliter l'investissement des parents d'élèves et de leur donner une place pour accompagner leur enfant vers la réussite. De plus, l'Education nationale accorde une place majeure pour les parents dans le référentiel de compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation. En effet, une des compétences s'intitule coopérer avec les parents d'élèves.

En France, les textes officiels donnent désormais aux parents un rôle dans le cadre scolaire. La coéducation avec les familles constitue une véritable mission pour l'école. Désormais, il est intéressant de comprendre ce que signifie le concept de coéducation.

1.2 Définition de la coéducation

La place des parents à l'école figure dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole à la République datant du 8 juillet 2013. Ce texte affirme que la coopération se concrétise par une « *participation accrue des parents à l'action éducative pour*

⁶ Loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, 8 juillet 2013

*la réussite de tous les élèves*⁷ ». Cependant, la coéducation ne se limite pas à une coopération entre parents et enseignants.

Le réseau de création et d'accompagnement pédagogique propose une définition de la coéducation. Elle y est définie comme « *une forme d'éducation qui privilégie l'apprentissage en autonomie, par l'expérience collective et la collaboration. Elle (...) s'appuie sur l'émulation du groupe et prend en compte la situation d'apprentissage dans son ensemble*⁸ ».

1.2.1 Les principes de la coéducation

Afin de construire des relations étroites entre les parents et professionnels dans le milieu scolaire, la coéducation va reposer sur trois principes (parité d'estime, d'explicitation et de coopération) comme nous l'indique la charte de la coéducation réalisée par des membres de l'Education nationale et des partenaires territoriaux dans le département du Bas-Rhin.

❖ Principe de parité d'estime

Catherine Hurtig-Delattre, enseignante et directrice d'école maternelle, est convaincue de l'importance de tisser des liens avec les parents d'élèves. Elle évoque la nécessité et l'importance de l'estime, dans la revue Animation & Education datant de 2017. Partant du principe que les familles et les professionnels n'ont pas le même rôle, la même expérience et statut, il est essentiel que ces acteurs s'écoutent, communiquent dans le plus grand respect, sans aucun jugement malgré des visions différentes. Le respect est essentiel pour établir de bonnes relations. Catherine Hurtig-Delattre précise qu' « *adopter cette posture de l'estime ouvre énormément de portes, à condition qu'elle soit réciproque : une reconnaissance du professionnalisme des enseignants de la part des parents et de la compétence parentale du parent, quel qu'il soit, de la part des enseignants*⁹ ». Familles et enseignants doivent prendre en compte leurs compétences afin de connaître leur rôle respectif et d'éviter tout malentendu.

⁷ Loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, 8 juillet 2013

⁸ CANOPE. La coéducation avec les familles. Climat scolaire, 2013

⁹ HURTIG-DELATTRE Catherine. A parité d'estime. Animation & Education. N°257, 2017

❖ Principe d'explicitation

Ce principe d'explicitation passe par les différentes formes d'implication dans la scolarité des élèves. Comme l'évoque Annie Feyfant, chargée d'étude et de recherche au service Veille et Analyses de l'Institut français de l'Education, l'implication des parents peut prendre plusieurs formes, à la maison ou à l'école.

- ⇒ Un suivi des apprentissages à la maison.
- ⇒ Des rendez vous avec les enseignants pour comprendre le fonctionnement de l'école primaire (programmes, objectifs, évaluations etc.).
- ⇒ Participer aux manifestations de l'école.
- ⇒ Aides diverses régulières ou ponctuelles à l'école.
- ⇒ Participation à la gestion de l'école.

Afin de compléter l'implication des parents, l'école doit venir en soutien aux familles dans le travail à la maison, les inclure dans les prises de décision de l'école puis les informer de manière compréhensible et claire des actions menées par l'ensemble de la communauté éducative.

❖ Principe de coopération

La coopération est un moyen de pallier aux difficultés rencontrées par les parents, l'enseignant ainsi que l'élève. Dans un article du Café pédagogique « *La coéducation à l'école, c'est possible* » datant de 2017, Catherine Hurtig-Delattre suggère trois piliers qui permettent d'aboutir à une coopération : accueillir, informer et dialoguer. Elle précise que la coéducation est mise en œuvre dès lors que les acteurs de l'éducation d'un enfant communiquent entre eux. Ces conversations du quotidien, comme elle l'évoque, permettent d'échanger des informations sur la situation de l'enfant. De plus, cette enseignante a développé plusieurs dispositifs d'accueil et de dialogue qui prennent la forme d'entretiens individuels comme nous l'indique l'institut français de l'éducation, dans une publication datant de 2015. A deux reprises dans l'année, l'enseignante invite les parents à exprimer leur point de vue, ils débutent l'entretien en faisant un bilan de l'année et en pointant les difficultés

de leur enfant. L'institution scolaire ne nomme pas alors en premier les difficultés de l'élève de manière surplombante. Cet espace de liberté d'échange est alors profitable aux parents qui vont donner la tonalité de l'entretien. Des inquiétudes de la part des familles peuvent surgir au cours de l'entretien mais l'échange permettra d'essayer de trouver des solutions rassurantes. Ces entretiens ont des conséquences sur les élèves car ils assistent à la création d'une relation de confiance entre le professeur des écoles et les parents. Les parents sont pris en considération et sont associés de manière étroite à la scolarisation des enfants.

Par ailleurs, la circulaire interministérielle du 15 octobre 2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires invite les équipes éducatives à dialoguer avec les parents les plus éloignés du système éducatif pour aller vers une coéducation effective.

1.2.1. Les objectifs de la coéducation

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'enfant se construit au côté de sa famille mais également auprès de nombreux professionnels incluant les enseignants du premier degré. La coéducation entre parents et enseignants est alors essentielle. Il est nécessaire que le travail effectué entre ces deux acteurs réponde à une mission commune : la réussite de tous les élèves.

Avant de déterminer les objectifs recherchés à travers la coéducation, il convient de définir la réussite éducative. Dans son écrit « *Il n'y a pas que la réussite scolaire !* », Dominique Glasman, professeur de sociologie à l'université de Savoie, propose une définition de la réussite éducative « *Comme état, on pourrait avancer que la réussite éducative, c'est ce à quoi parvient un enfant ou un adolescent au terme d'une période donnée, au cours de laquelle il a été soumis à une action éducative, et qui se caractérise par un bien-être physique et psychique, une énergie disponible pour apprendre et pour entreprendre, une capacité à utiliser pertinemment le langage et à entrer en relation, une conscience acquise de ce que l'école peut lui apporter et de ce qu'il peut en attendre, une ouverture d'esprit à son entourage et au monde. C'est aussi le but que ses éducateurs ont atteint dans le travail avec lui. Comme processus, la réussite éducative est l'ensemble des initiatives prises et des actions mises en œuvre par ses parents, par son entourage ou par des professionnels pour permettre*

à l'enfant ou à l'adolescent de se rapprocher et d'atteindre cet état, et la progressive appropriation par l'intéressé de ce qui lui est fourni ¹⁰ »

Afin d'atteindre la réussite pour tous les élèves, la coéducation a plusieurs objectifs. Énoncés dans les textes officiels, de nombreux auteurs vont par la suite les reprendre et les développer de manière à mieux comprendre l'utilité de co-éduquer.

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République informe de manière explicite les objectifs de la coéducation. Dans un premier temps, le ministre de l'Éducation nationale affirme l'importance de « *redynamiser le dialogue entre l'école et les parents* ». Ce dialogue a pour principale fonction de favoriser la réussite de tous les élèves durant leur parcours scolaire. En effet, échanger permet de comprendre les attentes et de percevoir les compétences de chacun pour aider l'élève dans ses apprentissages et les amener vers la réussite. Ce texte officiel du 8 juillet 2013 précise également que la coéducation atténue et limite les inégalités sociales présentes au niveau national. Les familles étant très diversifiées, la coéducation vise à « *accorder une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire* ». Elle a pour mission de rassembler les familles les plus à l'aise avec le milieu scolaire ainsi que celles qui sont les plus en difficultés.

Au-delà des textes officiels, plusieurs auteurs évoquent les apports de la coéducation dans le système éducatif. Comme l'énonce Michelle Clausier, coordinatrice et formatrice à l'association des collectifs enfants, parents et professionnels « *Connaître les pratiques familiales, chercher à les prendre en compte dans le lieu d'accueil permet d'assurer une continuité éducative entre les différents lieux de vie de l'enfant. La diversité des pratiques et des modèles introduits, s'ils sont en cohérence, participent alors à une construction identitaire de l'enfant qui intègre l'ouverture sur le monde tout en reconnaissant et valorisant la culture familiale ¹¹ »*. Assurer une continuité de l'école à la maison est un des enjeux de la coéducation. Pour cela, la mise en place d'un rapport de confiance entre l'école et les familles est primordiale. Le cadre pédagogique et éducatif doit être connu par les parents et explicité par les enseignants afin d'établir une relation de confiance. Il est vrai que la création d'une relation sereine permettra d'obtenir des échanges plus fructueux.

¹⁰ GLASMAN Dominique. *Il n'y a pas que la réussite scolaire !*. Informations sociales. 2007

¹¹ CLAUSIER Michelle. *Les enjeux de la coéducation*. Association des collectifs enfants parents professionnels.

Marie Hernandez, animatrice départementale à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole affirme la nécessité de « *créer des liens riches, resserrés et durables* ¹²» qui vont contribuer à une réussite des enfants plus importante. Travailler ensemble pour suivre l'élève constitue un objectif de la coéducation. La coéducation intègre le terme de collectif. Les échanges entre parents et professeurs des écoles doivent être nombreux. Cependant, comme l'indique Eric Weill, président de la fédération de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, une confiance mutuelle entre les acteurs concernés par l'enfant permettra une continuité tout au long de la scolarité. Cela permettra d'aider l'élève à réussir dans son parcours. De plus, les échanges permettront de lutter contre un fossé culturel entre l'école et la maison.

Dans l'objectif de suivre et accompagner leurs enfants, les parents doivent être informés des programmes scolaires. Des échanges et rencontres réguliers permettent aux familles d'en prendre connaissance. Du côté des professionnels, il est essentiel que les professeurs des écoles soient attentifs et informés sur l'environnement familial de l'enfant afin de prendre en compte, dans la mesure du possible les difficultés sociales. Créer un prolongement à la maison et une continuité dans le suivi des apprentissages est fondamental.

Le travail effectué à travers la coéducation sera bénéfique pour les deux acteurs, une fois engagé, il permettra de soulever des problèmes récurrents dans le parcours scolaire d'un élève. Par exemple, les parents échangent plus facilement avec les enseignants lorsque les parents sont considérés et reconnus par des professionnels. Les attentes et les interrogations des familles pourront être énoncées de manière explicite aux enseignants afin d'obtenir des réponses. De plus, Georges Fotinos, chercheur et ancien chargé de mission interministérielle sur le champ Famille/Ecole, rappelle les causes les plus fréquentes des conflits parents-enseignants. L'une d'entre elles est la peur pour les parents de pénétrer dans l'école et pour les enseignants la crainte d'ouvrir la classe. Une des missions de la coéducation est d'accueillir les parents afin qu'ils comprennent le fonctionnement de l'école et surpassent des possibles incompréhensions. La communication entre parents et enseignants permet de comprendre l'origine d'obstacles aux apprentissages comme par exemple l'absentéisme. Des solutions pédagogiques pourront alors être envisagées toujours dans l'intérêt de l'enfant.

¹² HERNANDEZ Marie. *Développer la coéducation dans les territoires*. Animation & Education. 2017.

Les enjeux de la coéducation sont doubles. Dans un premier temps, les familles se sentent plus investies et concernées par l'institution scolaire et dans un second temps, l'investissement aidera les enseignants à prendre en charge les élèves de manière plus individualisée, après une prise en compte des pratiques familiales. La coéducation permet à la fois le développement de l'enfant et contribue à l'évolution de l'élève à travers des apprentissages quotidiens. Dans le souci d'aider l'élève, les rapports entre les parents et les enseignants doivent être existants et étroits car famille-professionnel ont comme objectif commun de se concentrer sur l'enfant-élève.

SECTION 2 : LA COMPLEXITE D'ETABLIR UN PARTENARIAT ENTRE LES FAMILLES ET LES ENSEIGNANTS

L'objectif de cette deuxième section est de mettre en lumière les principaux obstacles à la coéducation. Pour cela, il est intéressant d'évoquer la vision des parents vis-à-vis des enseignants et celle des enseignants sur les parents. Cela nous aidera à mieux comprendre la difficulté d'établir un partenariat parents-enseignants.

2.1. Les divergences entre les familles et les professeurs des écoles

2.1.1. La vision des parents sur l'école

Dès lors que leur enfant rentre à l'école, les familles manifestent un point de vue à l'égard de l'institution scolaire. Parfois positif, parfois négatif, leur avis sur l'école a un impact et sera répercuté sur l'enfant. Si un parent a un avis négatif sur le fonctionnement ou plus généralement sur le milieu scolaire, l'enfant aura du mal à percevoir ce milieu de manière positive. Il est donc intéressant d'observer la vision et l'opinion des familles vis-à-vis de l'école.

En Juin 2014, l'Institut Français d'Opinion Publique réalise un sondage « Les Français et l'éducation » auprès de 1 016 personnes. Nous avons relevé trois questions sur les neuf

interrogations. Les parents d'élèves ont été interrogés sur les valeurs transmises par l'école aux enfants d'aujourd'hui.

- ✓ 49 % des français considèrent que l'école transmet la peur de l'échec.
- ✓ 35% des français affirment que le dégoût des études est transmis aux enfants.
- ✓ 15% des français intègrent le goût d'apprendre dans les valeurs transmises par l'école.

La même question a été reprise mais les répondants devaient prendre en compte cette fois leur parcours scolaire.

- ✓ 47 % des répondants révèlent que l'école leur a transmis l'envie d'apprendre.
- ✓ 34 % des répondants affirment avoir acquis le sens de la discipline.
- ✓ 17 % des parents d'élèves considèrent que l'école leur a transmis le dégoût des études.

Enfin, à la question « Selon vous, l'école est-elle un lieu où votre enfant se sent ... ? »

- ✓ 84 % considèrent que leur enfant se sent bien dans le milieu scolaire en juin 2014.
En juillet 1998, le taux s'élevait à 94 %.
- ✓ 16 % considèrent que leur enfant se sent mal dans le milieu scolaire en juin 2014.
En juillet 1998, le taux s'élevait à 5 %.

Suite aux réponses obtenues, les résultats sont significatifs, l'étude révèle une dégradation de l'appréciation des parents d'élèves concernant l'école. Dans le même sens, plusieurs écrits traitent du ressenti des parents vis-à-vis de l'école. Dans le dossier de l'Institut Français de l'Education intitulé *La coéducation : quelle place pour les parents ?*, Annie Feyfant reprend une étude effectuée en France, par la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public où les parents d'élèves expriment leur manque de communication et d'informations. De plus, ils indiquent un dialogue insuffisant avec l'école.

En 2002, les auteurs Georges Dupon-Lahitte, Christian Janet et Eric Raffin abordent le sujet de la relation parents-école à travers l'article *Le point de vue des fédérations françaises de parents d'élèves*. La cause d'un dialogue réduit avec les enseignants peut s'expliquer par une fermeture des établissements aux parents d'élèves, en effet, un grand nombre d'entre eux n'y ont pas accès. Le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire crée une fracture dans

les liens enseignants/famille. Il est vrai qu'au moment de l'entrée en Cours Préparatoire, première classe de l'école élémentaire française, les classes se ferment aux parents, les moments d'écoute et de dialogue sont réduits. L'Institut Français d'Opinion Publique réalise un sondage *Les relations entre les parents d'élèves et l'école : état et attentes* pour le ministère de l'éducation nationale. Cette étude montre que 65% des parents d'élèves interrogés rencontrent l'enseignant en maternelle alors que 32% des familles rencontrent l'enseignant en école primaire. Ces résultats peuvent s'expliquer par un accueil différent des parents en école maternelle et élémentaire. En effet, l'école maternelle multiplie les échanges réguliers entre professeur des écoles et parents. Par exemple, le moment du déshabillage permet aux familles d'engager une discussion avec l'enseignant. Cela ne peut avoir lieu à l'école élémentaire où les enseignants demandent aux parents de rester à l'extérieur de l'établissement. De plus, le sondage effectué par l'IFOP, l'Institut Français d'Opinion Publique informe qu'un parent sur deux (le taux s'élève à 55 %) se sent en position de faiblesse face aux professeurs des écoles qui ne peuvent être incriminés.

Enfin, divers auteurs expliquent les difficultés des parents à s'impliquer. La plupart des familles se considèrent comme des témoins au lieu d'être des acteurs dans les décisions prises avec l'école. Souvent convoqués en milieu de journée, de nombreux parents ne peuvent être présents pour raisons professionnelles. Ces derniers se retrouvent donc dans une position d'observateur qui ne facilite pas leur intégration dans l'institution scolaire.

La place et l'intégration des familles à l'école soulèvent de nombreuses incompréhensions de la part des parents d'élèves. Qu'en est-il du côté des enseignants ? Quelles visions ont-ils des familles ?

2.1.2. La vision des enseignants sur les parents.

« J'ai de bonnes relations avec certains parents de mes élèves », « les parents, moins on les voit, mieux on se porte... », voici des exemples de phrases prononcées par les enseignants au sujet des parents. A la simple lecture, on peut observer des obstacles dans leur relation avec les parents.

Les enseignants ont constaté que l'implication variait considérablement d'une famille à une autre. Dans l'écrit *La coéducation : quelle place pour les parents ?* d'Annie Feyfant et dans l'ouvrage *Echec scolaire : travailler avec les familles* publié en 2006 par Daniel Verba, les auteurs s'accordent à dire qu'il existe différents types de famille avec des implications diverses.

- **Les familles démissionnaires.**

Elles sont éloignées du système scolaire et pensent qu'elles ne sont pas responsables de la scolarité de leur enfant.

- **Les familles indifférentes**

Elles fuient l'école car elles se sentent impuissantes malgré leur bonne volonté. Elles pensent ne pas posséder les compétences et répètent à leur enfant les conseils des enseignants.

- **Les familles peu impliquées**

Il s'agit des familles qui ne savent pas comment s'investir dans le monde scolaire. Elles ne sont pas guidées par les enseignants et restent donc en retrait de l'institution scolaire.

- **Les familles très impliquées**

Puis à l'inverse, il y a des familles très impliquées au sein de l'école, qui coopèrent et qui se révèlent à certains moments critiques vis-à-vis des enseignants.

Dans l'extrait d'un article intitulé *Collaborer avec les parents pour accompagner la scolarité ? Représentations des enseignants et pratiques professionnelles*, publié en 2012, Carole Adish, professeur, considère la collaboration avec les parents primordiale. Elle mène une étude en France, dans onze écoles primaires composées pour sept d'entre elles d'une population homogène de milieux socio-économiques et culturels défavorisés.

Tout d'abord, elle souligne le peu d'investissement de la part des parents lors des réunions ou des rendez vous scolaires organisés. Carole Adish précise que les parents doivent prendre le

relais du travail qui est réalisé en classe, ils doivent accompagner les enfants dans les apprentissages, à l'extérieur de l'école et à la maison afin de créer une continuité. Elle précise que certaines familles ne coopèrent pas avec les enseignants et qu'elles se déchargent de la mission d'enseignement aux professeurs des écoles. En outre, certains parents refusent d'intervenir lorsque leur enfant est en difficulté car ils considèrent que ce type de problème doit être traité à l'école. Les enseignants sont perçus comme des spécialistes dans le système éducatif, « à chaque difficulté, son spécialiste ¹³».

Carole Adish constate également que ce sont les parents les plus aisés qui répondent généralement aux mieux aux attentes de l'école en matière d'enseignement. Il y a un écart important entre les parents dits « invisibles » et ceux qui au contraire s'investissent activement dans la scolarité à en devenir presque intrusifs et envahissants. Certaines familles trop présentes étouffent les professeurs des écoles et réduisent leur liberté pédagogique. Les parents de niveau socioculturel élevé sont soupçonnés de porter un regard critique sur la démarche pédagogique des enseignants, de le contrôler afin que celui-ci amène l'élève en situation de réussite. En 2006, l'Inspection générale de l'Education nationale publie un rapport *La place et le rôle des parents dans l'école*, il évoque une « attitude apparente à des consommateurs d'école ». Une explication est donnée dans l'ouvrage *L'école et les parents : la grande explication* publié en 2000, Philippe Meirieu. Ce dernier explique qu'une pression scolaire est apparue, les familles ne souhaitent plus qu'une seule chose, que leurs enfants décrochent un diplôme. Les parents ne se préoccuperaient que de l'avenir de leur enfant. Philippe Meirieu ne parle donc pas de fragilité mais de crise, de contrat résilié entre l'école et la famille car « chacun pense que l'autre poursuit ses propres intérêts ¹⁴».

Les conflits d'opinions et les contradictions se multiplient à tel point que les acteurs n'avancent plus dans la même direction. Les projets individuels ont remplacé les projets collectifs.

Le rapport *La place et le rôle des parents dans l'école* évoqué précédemment met en lumière l'évolution de la participation des parents aux élections. En 1999, la participation des parents était de 51,3%, en 2005 le taux s'élève à 43,7%. Malgré une diminution de la participation des parents d'élèves aux élections, le taux reste assez positif dans le premier degré à titre de

¹³ Rapport « La place et le rôle des parents dans l'école », Inspection générale de l'Education nationale, 2006

¹⁴ Philippe MEIRIEU. *L'école et les parents : la grande explication*, Plon, 2000

comparaison avec le deuxième degré. Cependant, nous pouvons noter une évolution dans les objectifs des associations de parents d'élèves, ils semblent « *délaisser leur mission de représentation collective (...) au profit d'un rôle de support logistique. Le programme de l'association privilégie alors l'organisation d'activités (kermesses, ventes d'objets...) afin de contribuer au financement des activités scolaires* ¹⁵».

2.2. Difficulté d'établir un partenariat

Malgré la place accordée aux parents d'élèves auprès des enseignants, des relations difficiles apparaissent. En 2005, dans l'article intitulé *De la contrainte à la volonté*, Sylvie Canat, chargée d'enseignement en Sciences de l'Education, évoque l'intérêt du partenariat entre enseignants et parents « *Le partenariat parents/enseignants/soignants/auxiliaires de vie scolaire peut favoriser une compréhension des diverses problématiques et une adaptation des pratiques pédagogiques aux besoins particuliers* ¹⁶»

L'instauration d'un partenariat efficace et durable rencontre cependant des obstacles. Tout d'abord, la difficulté peut apparaître suite à manque de communication qui va fragiliser petit à petit la relation parents-enseignants comme indiqué par François Dublet dans *Ecole, Famille : Le malentendu*. Martine Morisse, maître de conférence à l'Université de Paris, confirme cette idée à travers l'article intitulé *Ecole/famille : la nécessité d'un dialogue difficile à instaurer*, en 2005. L'auteure explique que les réunions de parents d'élèves sont pour la majorité des réunions d'informations qui ont lieu en début d'année scolaire. Une fois cette réunion passée, très peu d'enseignant renouvellent des rencontres parents/enseignants car ils n'en voient pas l'intérêt et manquent de temps. Ces réunions de parents d'élèves sont pourtant des moments privilégiés d'échanges permettant de créer un lien.

Afin de tisser un dialogue avec le professeur des écoles de son enfant, les parents devront prendre l'initiative, seuls, de demander un rendez-vous. Le rendez-vous donne un caractère officiel. Alors que les textes officiels préconisent aux parents de s'investir et d'entrer dans

¹⁵ Rapport « La place et le rôle des parents dans l'école », Inspection générale de l'Education nationale, 2006

¹⁶ CANAT Sylvie, *De la contrainte à la volonté. Psychologie, éducation & enseignement spécialisé* 2005

l'institution scolaire, de nombreux parents ne franchissent pas les grilles de l'école. Il est intéressant de comprendre les raisons de cette mise à distance avec le milieu scolaire. Selon Martine Morisse, « *le prolongement symbolique entre l'école et la famille se trouve parasité par le nouveau rôle de l'enfant qui va instruire ses parents en "photographiant les mots", en "cherchant l'intrus" ou encore, en "procédant à une discrimination visuelle des mots* ». Ce vocabulaire étranger aux familles renforce la séparation avec l'école. Cette dernière change, il est difficile pour les familles de s'adapter. Par exemple, lorsque leur enfant rentre en classe préparatoire, les familles ignorent les nouvelles méthodes de lectures utilisées par l'enseignant.

La mise à distance avec les professeurs des écoles peut relever du vécu des parents. Annie Feyfant a étudié de près les relations parents – enseignants en réalisant des entretiens individuels avec eux. L'auteure affirme que certaines problématiques familiales (divorce, absence d'un parent, surprotection etc.) sont importantes, sérieuses et les pratiques éducatives opérées par les enseignants ne sont pas toujours les plus adaptées. De plus, elle renseigne que l'école demanderait aux familles un soutien, un accompagnement de leur part dans la scolarité de leurs enfants. Cependant, du côté des familles cela peut être perçu négativement.

Certains parents révèlent qu'ils ont des angoisses profondes, vécues plus jeune vis-à-vis de l'école. Il est donc compliqué pour eux de s'investir et surtout de l'expliquer aux enseignants qui ne perçoivent rarement ces craintes et appréhensions. Les difficultés scolaires de manière générale sont vécues par les familles comme un écho à leurs propres difficultés. Martine Morisse appuie ces propos en expliquant que si les parents ne viennent pas vers les enseignants « *c'est pour ne pas avoir à s'humilier davantage* ». De plus, elle affirme que « *l'école s'acquitte peu à peu de ce monopole en écartant les familles (...) en leur reprochant de ne pas assez s'occuper de leurs enfants* ¹⁷ ». Ce discours est alors perçu très négativement par les parents. Pierre Perier mentionne également la relation entre enseignants et parents dans l'ouvrage *Ecole et famille populaire : sociologie d'un différend*, datant de 2005.

Selon lui, les difficultés entre les deux acteurs proviennent du fait que l'on reproche souvent aux parents leurs modes d'éducation ou que le suivi des enfants n'est pas conforme aux

¹⁷ MORISSE Martine. *Ecole/famille : la nécessité d'un dialogue difficile à instaurer*. Association française pour la lecture. Juin 1994.

attentes de l'école. Il est compliqué d'établir une relation de confiance entre les familles et les professeurs des écoles car ces derniers sont souvent plus compétents que les parents.

Un décalage de perception entre les enseignants et les familles entraînent également une difficulté à coopérer. De manière générale, les familles portent une vision négative sur la profession exercée par les enseignants du premier degré. D'après Daniel GAYET, professeur à l'Académie de Versailles, différentes critiques sont énoncées :

- Les enseignants sont des privilégiés
- Les enseignants ignoreraient les réalités du monde contemporain
- Les enseignants seraient trop souvent inaccessibles

En effet, des parents considèrent les professeurs des écoles comme étant des « privilégiés » dû au faible volume d'horaire de présence dans la classe et aux nombreuses vacances accordées dans l'année. De ce fait, quelques familles pensent que les enseignants ignorent la réalité. Une majorité des parents quittent leur lieu de travail aux alentours de 18h-19h. A ces heures, les familles ne peuvent souvent pas se libérer pour assister aux rendez-vous donnés par l'enseignant. Enfin, l'accessibilité des enseignants est dénoncée car les familles doivent faire personnellement la démarche de rencontrer les professeurs des écoles de leur enfant.

Enfin, les attentes des parents et la réalité scolaire peuvent être différentes et pose un obstacle au partenariat enseignants/familles. Philippe Perrenoud, professeur à la faculté de psychologie des sciences de l'éducation précise que les parents intrusifs pensent à l'avenir de leurs enfants, dans l'article *Exigences excessives des parents et attitudes défensives des enseignants : un cercle vicieux*, en 2001. Un parent qui va s'impliquer énormément dans le cadre scolaire ne veut pas être envahissant mais plutôt bien faire les choses. Aujourd'hui, les familles veulent des résultats, les enfants doivent réaliser des performances et souhaitent qu'il y ait des évolutions apparentes

Conclusion du premier chapitre

Ce premier chapitre nous fait part de l'évolution relative à la présence des parents au sein de l'institution scolaire. L'introduction de la coéducation dans les textes officiels accordera un rôle aux parents d'élèves jusqu'à présent inexistant.

La notion de coéducation émergera et évoluera de manière progressive. La coéducation reposant sur plusieurs principes, possède des objectifs multiples permettant la réussite de tous les élèves. La construction d'une relation de confiance entre les familles et les professeurs des écoles semble indispensable pour mener à bien des objectifs communs. Cependant, des malentendus, des opinions, des perceptions et des attentes différentes de l'école vont venir fragiliser la relation parents et enseignants.

Les écrits montrent que le concept de coéducation soulève un certain nombre de difficultés qui semblent persister entre les familles et les enseignants titulaires. Pour ces raisons, il convient de s'intéresser à la manière dont la coéducation est définie et mise en œuvre par les professeurs des écoles stagiaires.

CHAPITRE 2 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA COEDUCATION

Après s'être intéressés à la naissance, aux principes et objectifs ainsi qu'aux obstacles de la coéducation nous allons nous concentrer sur la mise en œuvre d'un tel concept omniprésent dans les textes officiels. En effet, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et de la république datant du 8 juillet 2013 inscrit la coéducation entre parents et enseignants comme un levier essentiel à la réussite de tous les élèves dans leur parcours scolaire. Cela se traduit par la construction d'une relation de confiance saine et durable pour aider l'enfant dans ses apprentissages. Afin d'aider les parents et les professeurs des écoles dans cette mission attribuée par l'Education Nationale, des outils accompagnent chaque acteur. Il conviendra donc dans ce deuxième chapitre de se consacrer à la mise en œuvre de la coéducation.

Dans cette première section, une présentation générale de ces outils de la coéducation sera effectuée. La deuxième section sera destinée à la présentation et l'analyse de l'étude menée pour répondre à la problématique suivante : Comment les professeurs des écoles stagiaires définissent et mettent-ils en œuvre la coéducation ?

SECTION 1 : PRESENTATION DES OUTILS

Mettre en œuvre la coéducation se manifeste par la réunion des deux acteurs éducatifs de l'enfant : l'école et les familles. Après la reconnaissance des parents au sein de l'institution scolaire, de nombreux outils et ressources vont être consacrés pour favoriser la coéducation. Dans cette première section, nous nous concentrerons sur les outils nationaux mis à la disposition des parents et enseignants : la mallette des parents, la plaquette à destination des parents, le guide méthodologique à destination des enseignants ainsi que l'ouverture des écoles aux parents.

1.1. Dispositifs mis en place pour les enseignants

1.1.1 Mallette des parents

En 2010, Jean Michel Blanquer, actuelle ministre de l'Education nationale occupe le poste de recteur au sein de l'académie de Créteil. Dans la région parisienne, il lance un dispositif pédagogique nommé « La mallette des parents ». L'objectif est alors de créer un lien entre l'école et les familles à des moments clés du parcours scolaire de l'élève c'est-à-dire lors de l'entrée en classe de CP et en classe de sixième. En effet, les parents et enseignants se rencontrent de manière quasi-quotidienne en maternelle avant le temps scolaire. Le moment où les élèves sont accueillis près de la classe est un temps propice aux échanges entre le professeur et les familles. L'entrée en classe de CP marque un changement dans l'organisation des temps d'accueil. Les enfants se déplacent seuls jusqu'à la classe, les parents restent en retrait. L'entrée au CP ou en classe de sixième marque une rupture dans l'organisation pédagogique. Les deux attendus majeurs à la fin de la classe préparatoire sont l'apprentissage de la lecture et la production des écrits. L'entrée en sixième marque le passage au second degré. Ces changements peuvent amener à de nombreuses interrogations de la part des familles.

Le dispositif « La mallette des parents » résulte d'une réflexion sur les conditions d'accueil des parents et sur leur participation à l'école. L'intention d'un tel dispositif est d'accentuer les échanges entre les parents d'élèves et l'institution scolaire afin que les familles aient un véritable rôle comme il est mentionné dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et de la république datant du 8 juillet 2013.

Le dispositif est composé de quatre volets.

✓ Construire la confiance

Ce premier axe informe les enseignants des facteurs considérés comme positifs pour construire une coopération avec les familles : « *la perception d'une responsabilité partagée,*

la reconnaissance mutuelle du rôle et du périmètre des compétences de chacun ainsi que le respect de la parole de chacun ¹⁸ ». Afin de construire une relation de confiance, les enseignants sont invités à adopter une posture professionnelle vis-à-vis des familles lors des échanges avec ces derniers. La communication doit être respectueuse. Il est rappelé que l'entraide et la bienveillance des enseignants permet de créer un lien de confiance avec les familles.

La mallette des parents invite également les enseignants à proposer des dispositifs aux parents afin de les aider à s'investir dans la scolarité de leur enfant. Un exemple de dispositif nommé « Devoirs faits » permet de créer des temps de rencontre avec les familles volontaires et ainsi d'empêcher d'éventuels conflits sur les devoirs entre les parents d'élèves et les enseignants.

✓ **Organiser les échanges collectifs**

La mallette des parents inclut des débats entre les professeurs des écoles et les familles. Lors de l'entrée en classe de CP, les parents d'élèves savent qu'il s'agit d'une année essentielle basée sur l'apprentissage de trois savoirs majeurs : savoir écrire, savoir compter et savoir lire. L'entrée dans la « grande école » peut générer des appréhensions et inquiétudes pour les familles. Les discussions-débats existent afin d'accompagner, d'expliquer aux parents le déroulement des apprentissages mais ils ont aussi pour objectif de les rassurer. De plus, organiser des réunions au cours de l'année participe à la réalisation d'échanges et à la construction d'une relation sereine entre parents et enseignants.

✓ **Mener des entretiens**

Un volet de la mallette des parents concerne la préparation d'un entretien entre les professeurs des écoles et les parents d'élèves. L'entretien est alors défini comme une relation qui *« engage au moins deux personnes en vis-à-vis, même si elles sont côte à côte (...) ce n'est pas non plus une relation d'échange symétrique (...) l'entretien est une situation professionnelle qui nécessite une mise à distance. Le professionnel représente l'institution.*

¹⁸ Education nationale. La mallette des parents

Les réactions agressives des parents peuvent parfois être expliquées par des facteurs extérieurs à la relation elle-même : leur propre rapport à l'École, les histoires douloureuses réactivées à l'occasion d'une remise de bulletin ou d'une sanction. Elles ne constituent pas des attaques liées à la personne, mais à l'institution qu'elle représente ¹⁹».

Ces entretiens impliquent des compétences d'écoute de la part des enseignants afin de construire une relation de confiance. La prise de connaissance sur le déroulement d'un entretien avec les parents, des précisions sur la posture et l'attitude du professionnel à adopter peuvent aider l'enseignant à construire un lien de confiance avec les familles.

✓ **Agir avec les parents**

Ce dernier axe rappelle l'importance de considérer les parents comme des partenaires. Des informations sur l'entrée des parents d'élèves au sein de l'institution scolaire puis de la communauté éducative sont données afin de permettre de mieux adapter le dialogue avec les familles.

La mallette des parents à destination des équipes éducatives regroupe donc un ensemble d'outils pour favoriser les échanges entre l'institution scolaire et les familles. Ces outils prennent la forme de support vidéo dans lesquels on y trouve des témoignages de parents, d'élèves ou encore d'enseignants. On y trouve également des écrits, des fiches méthodologiques ou des fiches-action reprenant des projets mis en œuvre dans des établissements dans un but de créer une confiance avec les familles.

1.1.2 Guide méthodologique à l'usage des professionnels

Le guide méthodologique à destination des professeurs des écoles est proposé par le ministère de l'Éducation nationale. Il s'agit d'un document écrit, qui vient compléter le dispositif « la mallette des parents ». Il a pour mission d'accompagner les professeurs dans le développement des espaces parents. Ces espaces parents seront présentés postérieurement.

¹⁹ Éducation nationale. La mallette des parents

En vue d'établir des échanges avec les familles, ce guide méthodologique comporte un ensemble d'informations pour les enseignants. Tout d'abord, il réaffirme l'importance de mettre en place une coéducation effective avec les familles pour favoriser la réussite des élèves. Enfin, la construction, les enjeux et les conditions de la mise en œuvre d'un espace parents (localisation du lieu, les temps d'échanges etc.) sont présentées aux enseignants. La rédaction de ce guide méthodologique vise donc à améliorer la participation des familles à l'école et notamment au sein des espaces parents.

2.1. Dispositifs mis en place pour les parents d'élèves

1.1.1 Plaquette à destination des parents

Comme il a été évoqué précédemment, la réussite scolaire des enfants implique une alliance entre l'école et les parents. Cependant, certaines familles ne s'impliquent pas dans le milieu scolaire pour de nombreuses raisons, par crainte, peur de ne pas avoir leur place, manque d'informations ou par qu'elles ne savent pas comment s'y impliquer. En prenant en compte ces difficultés, l'éducation nationale met en place des dispositifs pour les aider.

La plaquette des parents est un outil dédié aux familles, ce support écrit vise à : informer, rassurer, initier. L'article L.521-4 du Code de l'Éducation stipule « *qu'il est prévu, dans tous les établissements d'enseignements, un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués* ²⁰ ». Dans la perspective d'aider les parents d'élèves à se familiariser avec le milieu scolaire, cette plaquette a été mise à disposition. En effet, les parents d'élèves ont un rôle à jouer dans la construction d'une relation de confiance avec les professeurs des écoles de leur enfant.

Cette plaquette informe et éclaire les parents sur la création d'un espace parents au sein même de l'école. Un espace parent est un espace d'information et de communication où l'ensemble des parents sont accueillis. Il représente une autre manière pour les familles de s'investir à l'école. La plaquette à destination des parents synthétise et présente les intérêts de l'espace parents. Il a pour but d'établir un dialogue avec entre parents-enseignants, de réaliser des

²⁰ Art. L521-4 modifié par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013

partages d'expériences entre parents ainsi que d'expliquer le fonctionnement de l'école aux familles. Tout cela a pour objectif de favoriser la réussite de tous les élèves. La lecture de la plaquette vise également à rassurer et inviter les familles au sein de l'établissement parfois méfiantes de franchir les portes de l'école. L'espace parent est présenté comme un lieu convivial, serein, réservé au sein de l'école où les parents seront écoutés mais aussi reconnus. L'accès est libre, l'ensemble des parents d'élèves de l'école primaire peuvent s'y rendre. De plus, ce lieu est l'occasion de répondre aux éventuels questionnements des parents sur la scolarité de leur enfant

Les espaces parents présentés dans la plaquette à destination des parents est un dispositif intéressant pour rapprocher les familles de l'institution scolaire et favoriser les rencontres dans un climat paisible.

1.2.2. Ouvrir les écoles aux parents

Le dispositif OEPRE, ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants résulte d'un partenariat entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale. Il a été mis en place à titre expérimental dans dix académies lors de la rentrée scolaire en 2008. Au fil du temps, ce dispositif s'est largement étendu sur le territoire national, aujourd'hui toutes les académies accueillent le dispositif ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants. Cette augmentation significative peut s'expliquer par une participation accrue des parents au dispositif. En effet, l'OEPRE a pour principales missions d'associer et d'impliquer les parents d'élèves étrangers à l'école. Ce dispositif prend la forme de formations organisées gratuitement dans les locaux scolaires.

Inscrites dans le projet d'école, ces formations ont trois objectifs :

- Sensibiliser les parents aux attentes de l'école
- Aider à l'apprentissage de la langue française et plus particulièrement à la compréhension, à la verbalisation, à la lecture et à l'écriture.
- Développer la connaissance des valeurs de la République Française.

Le but recherché à travers ces formations est une implication des parents à la scolarité de leur enfant, comme le stipule la circulaire du 18 décembre 2014.

SECTION 2 : METHODOLOGIE QUANTITATIVE

Dans cette section, il conviendra de présenter l'étude à travers ses objectifs et la méthodologie utilisée. Après avoir recueilli les données, nous procéderons à une analyse de celles-ci dans le but de tirer une conclusion générale de la recherche. Enfin, cette section sera clôturée par une discussion des résultats obtenus.

2.1. Présentation de l'étude

2.1.1. Les objectifs de l'étude

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, de nombreux auteurs ont écrit sur la thématique de la coéducation. Cependant, l'essentiel des recherches s'articulent autour des difficultés à établir une réelle coéducation entre les parents et les professeurs des écoles déjà expérimentés. La majorité des auteurs abordent donc les conflits entre l'institution scolaire et les familles. Très peu d'entre eux évoque les professeurs des écoles stagiaires, débutant dans ce métier. Aucune recherche n'a été effectuée sur la définition que pouvait avoir les professeurs des écoles stagiaires de la coéducation, ni même sur la manière donc ils la mettaient en œuvre quotidiennement au sein de leur classe avec ou sans l'enseignant titulaire à leur côté.

Cette étude est centrée sur trois objectifs. Tout d'abord, nous allons observer comment ces enseignants définissent la notion de coéducation. Présente dans les programmes scolaires, comment arrivent-ils à définir ce concept. Afin d'avoir des réponses à cette question, nous les interrogerons sur le rôle qu'ils attribuent aux parents et la place qu'ils leurs accordent dans la coéducation. Le second objectif concerne les moyens de communication. A travers cette étude, nous nous renseignerons sur les moyens utilisés par les professeurs des écoles stagiaires pour échanger avec les familles. Enfin, le dernier objectif de cette étude est de

savoir si les professeurs des écoles stagiaires mobilisent les outils de la coéducation, seul dans leur classe ou si ce sont leur binôme c'est-à-dire des enseignants titulaires qui utilisent ces outils afin de co-éduquer avec les familles.

Plusieurs outils sont mis en place par l'Education Nationale, en ont-ils la connaissance ? Est-ce qu'au cours de leur formation, ils ont entendu parler de ces dispositifs ? Nous tenterons de répondre à ces interrogations.

Les objectifs de cette étude étant connus, trois questions de recherche ont été définies par la suite.

- **Comment la coéducation est-elle définie par les professeurs des écoles stagiaires ?**
- **Les professeurs des écoles stagiaires communiquent-ils avec les parents ?**
- **Comment ces derniers mobilisent-ils les outils de la coéducation ?**

2.1.2. Présentation du recueil de données

Afin de répondre aux questions de recherche établies en amont, j'ai effectué une enquête portant sur l'année scolaire 2017-2018. Le recueil des données s'est effectué par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne (annexe 1) réalisé avec l'application Google Forms. Le questionnaire a été diffusé par mail aux professeurs des écoles stagiaires ainsi qu'aux Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation en Midi-Pyrénées (site de Toulouse Saint Agne, Toulouse Rangueil, Toulouse Croix de Pierre, Tarbes, Montauban, Rodez, Foix, Auch, Cahors et Albi). Le sondage a débuté le 7 décembre 2017 et a pris fin le 14 janvier 2018. Le nombre de réponses enregistré s'élève à 147, ce qui nous permet d'avoir un échantillon suffisamment représentatif afin d'analyser ces données et de tirer un bilan. Nous ne pouvons pas établir des caractéristiques des répondants (âge, école d'affectation etc.) car le recueil des données était anonyme.

Ce type de recueil de données à été choisi afin de d'obtenir de nombreuses réponses sur lesquelles nous pourrions nous appuyer. Ce questionnaire a été également conçu afin de transmettre un ensemble de questions aux professeurs des écoles stagiaires dans diverses écoles. La longueur du questionnaire a été établie afin que les enseignants puissent le remplir rapidement, en quelques minutes. Des questions brèves ont été posées afin d'avoir le maximum de réponses. Une introduction en début de questionnaire informée les répondants des raisons de cette étude et qu'il s'agissait d'une enquête quantitative.

La méthode dite de l'entonnoir a été utilisée. La première question était générale, elle portait sur la définition de la coéducation, les questions suivantes étaient plus précises. Sur les onze questions, trois étaient des questions fermées (réponse par oui ou par non), il y a avait trois questions à choix multiples et trois questions à choix unique. Enfin, deux propositions étaient formulées sous la forme d'une échelle mesurant le degré d'accord ou de désaccord (de 1 à 5) du répondant.

Après avoir visualisé les réponses, j'ai procédé à différentes étapes de contrôle des données qui m'ont été fournies. Le nombre de réponses par question a été noté, les réponses inadaptées ou suspectes n'ont pas été comptabilisées. Les répondants ont répondu à l'ensemble des questions du questionnaire. Seule une question obtient 108 réponses au lieu de 147.

Ce questionnaire m'a permis de croiser plusieurs axes de réflexion.

❖ *Les opinions générales et les constats des professeurs des écoles*

Une majorité de questions faisait appel aux impressions des professeurs des écoles stagiaires ainsi qu'à des constats observés au sein de leur classe et de leur formation professionnelle.

❖ *Le regard des enseignants stagiaires sur la place et le rôle des parents au sein de l'institution scolaire.*

Il y a ici, une tentative de comprendre ce qui relève du rôle des parents d'après les professeurs des écoles stagiaires. Certaines questions ont pour but de vérifier s'il y a une complémentarité entre parents et enseignants.

❖ *Les pratiques du professeur des écoles stagiaires au cours de l'année scolaire.*

A travers plusieurs questions, il s'agissait de savoir quels outils étaient connus et utilisés par les enseignants stagiaires.

2.2. Résultats de l'étude

2.2.1. Présentation générale des résultats

Le questionnaire comprend onze questions qui sont réparties dans les items suivants : définition de la coéducation, le rôle et la place des parents dans la coéducation, les moyens de communication pour échanger avec les familles ainsi que la connaissance et la mise en place des outils pour renforcer la coéducation.

➤ Définition de la coéducation

Le nombre total de réponses obtenu à cette question s'élève à 147. Les résultats sont présentés sous la forme d'un tableau pour simplifier la lecture des données. **Plusieurs réponses à cette question sont possibles.**

<u>Propositions pour définir la coéducation</u>	<u>Résultats</u>
Une participation des parents à l'action éducative pour la réussite de tous les élèves.	5 personnes
Une coopération entre parents et enseignants ; les parents sont considérés comme des partenaires.	137 personnes

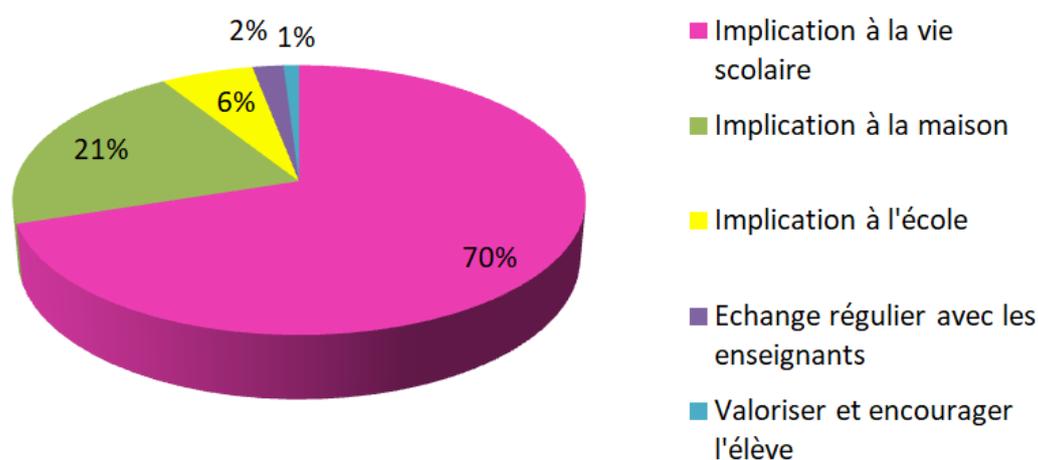
<p>La coéducation nécessite de différencier le rôle des différents acteurs (parents, enseignants) qui vont entourer l'enfant.</p>	<p>5 personnes</p>
---	--------------------

Lecture : 137 professeurs des écoles stagiaires interrogés définissent la coéducation comme une coopération entre les parents et les enseignants. Ils considèrent les parents comme des partenaires.

➤ **Le rôle et la place des parents dans la coéducation**

Trois questions étaient posées sur cet item. Les réponses obtenues sur le rôle des parents dans la coéducation sont présentées sous la forme d'un graphique. Les enseignants stagiaires pouvaient cocher plusieurs réponses à cette question.

La place des parents dans la coéducation

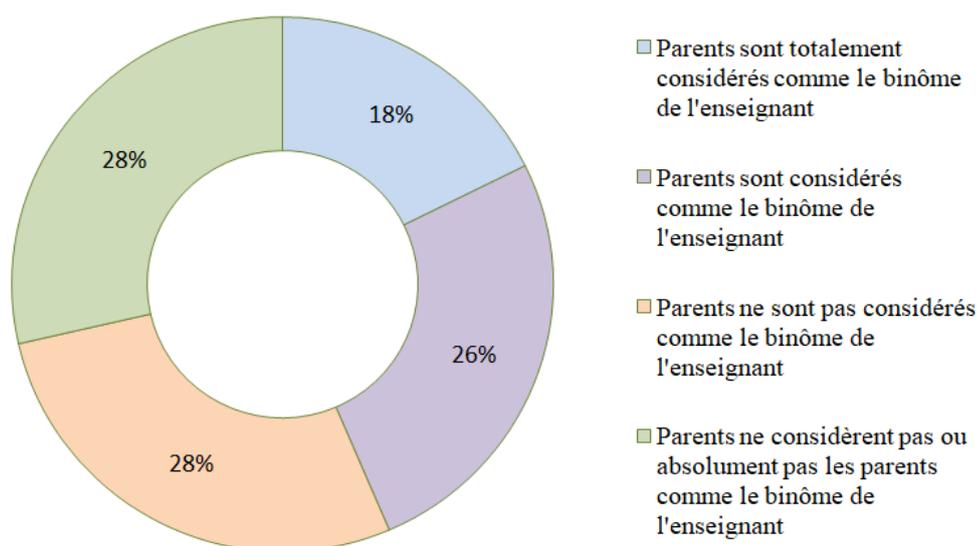


Lecture : 70 % des professeurs des écoles stagiaires interrogés affirment que le rôle des parents se traduit par une implication à la vie scolaire.

Afin d'aider à la compréhension de la question, des exemples ont été donnés.

L'implication à la vie scolaire correspond à une participation aux réunions organisées par l'enseignant. L'implication à la maison signifie que les familles sont présentes pour l'aide aux devoirs. L'implication à l'école se traduit pour les familles à avoir un rôle en tant que parents d'élèves ou à participer à la réalisation de projet d'école ou de classe.

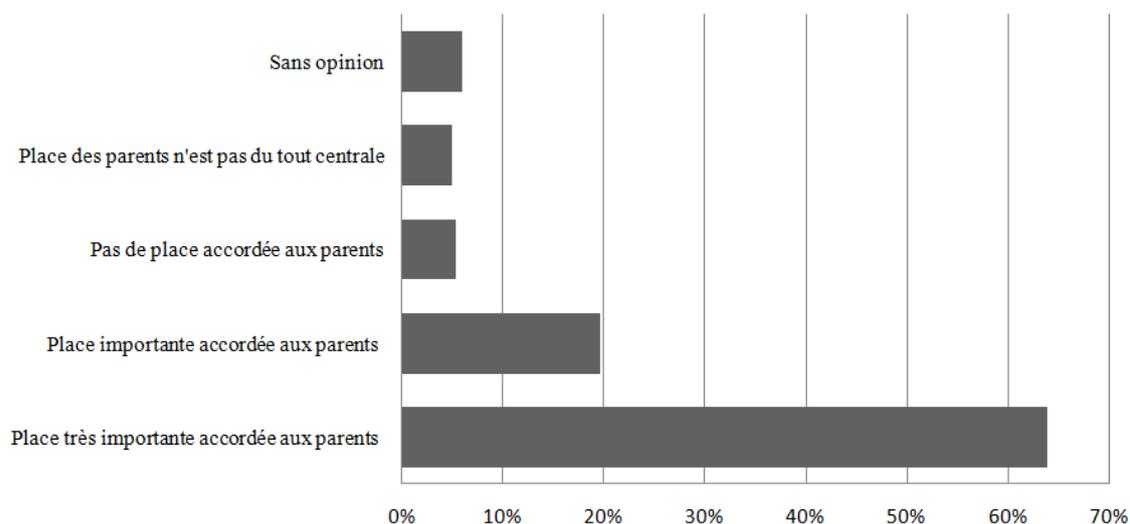
La place des parents au côté de l'enseignant



Lecture : 18% des professeurs des écoles stagiaires interrogés considèrent totalement les parents comme le binôme de l'enseignant.

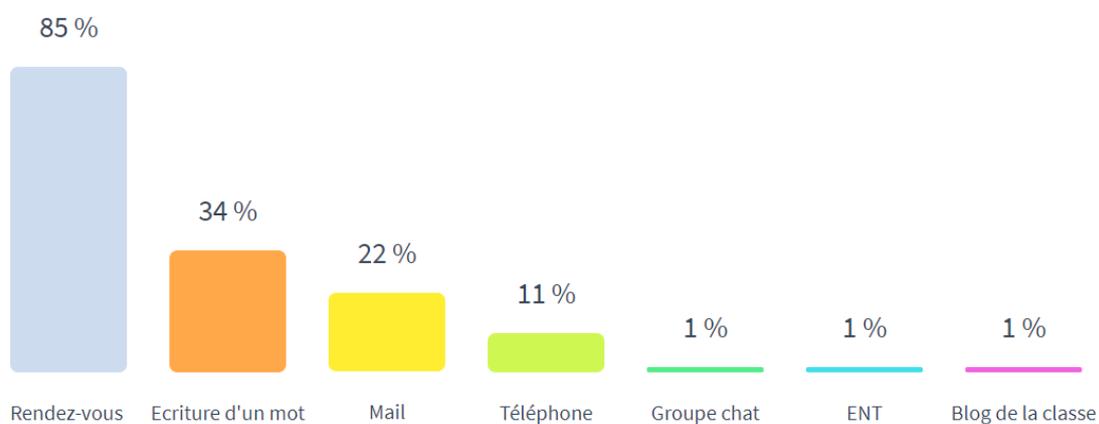
Les professeurs des écoles stagiaires ont également été interrogés sur la place qu'occupaient les familles dans la coéducation. Les résultats sont significatifs.

La place qu'occupe les familles dans la coéducation



Lecture : Environ 63,9 % des professeurs des écoles stagiaires accordent une place très importante aux parents

➤ **Les moyens de communication pour échanger avec les familles**



Lecture : 85 % des professeurs des écoles stagiaires pensent que le moyen de communication le plus approprié pour échanger avec les familles serait un rendez-vous en face à face.

Le rendez-vous entre parents et enseignant se fait en face à face.

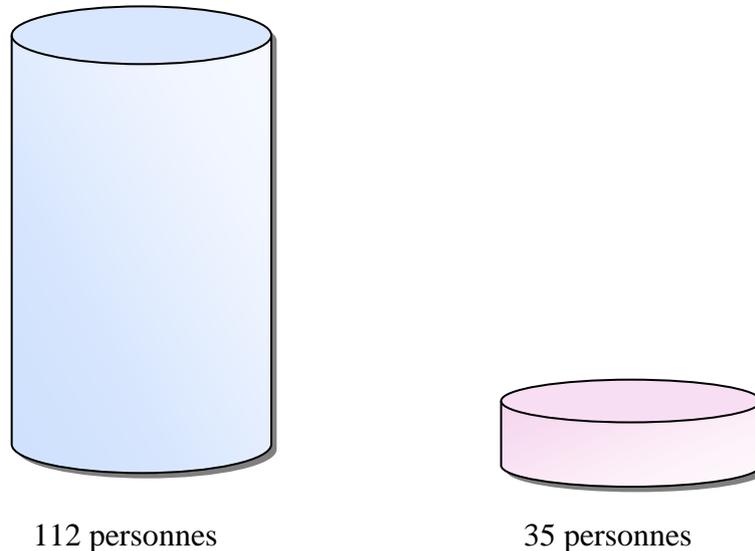
L'ENT signifie environnement numérique de travail.

Après avoir réalisé un recueil des impressions, il a été demandé aux répondants la manière qu'ils utilisaient pour communiquer avec les familles au quotidien. Les différentes propositions ont été mentionnées dans le tableau ci-dessous.

<u>Propositions</u>	<u>Réponses obtenues</u>
Cahier de liaison	81 %
Communique directement avec les parents	6,8 %
L'information est donnée à l'élève	2 %
Mail	1 %
Environnement de travail numérique	1 %

Lecture : 81 % des professeurs des écoles stagiaires utilisent le cahier de liaison pour communiquer avec les familles au quotidien.

➤ **Les outils pour renforcer la coéducation**



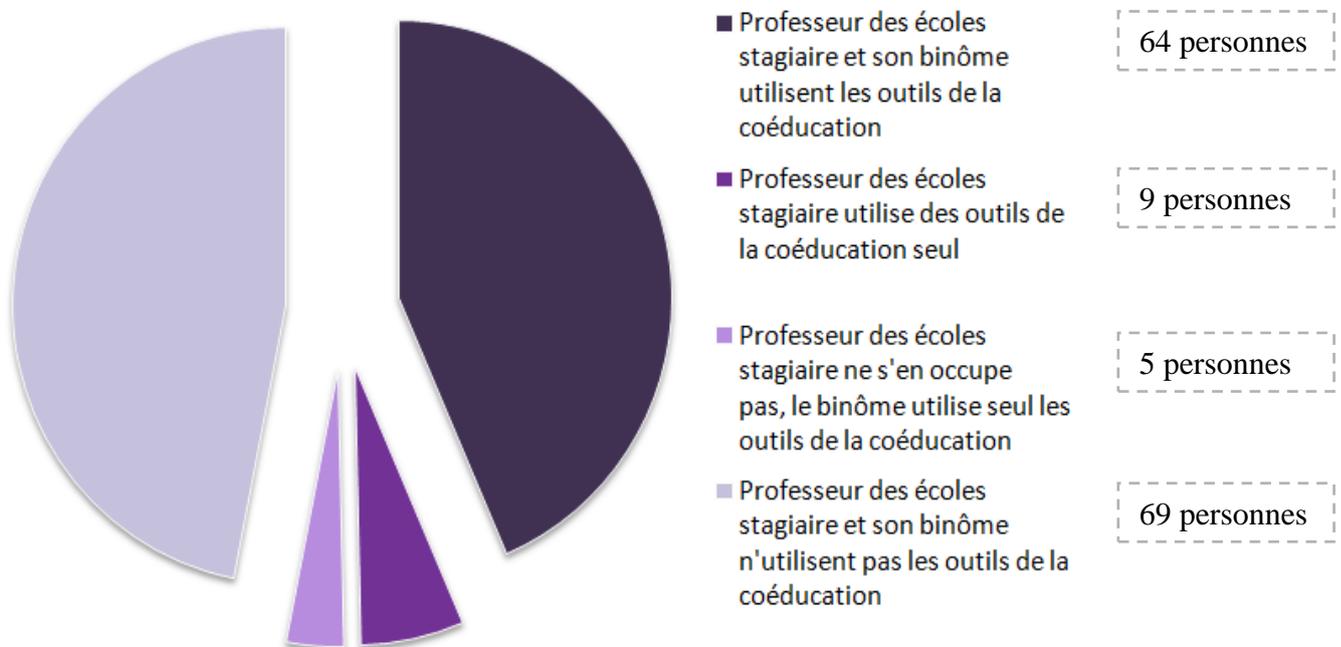
Lecture : Sur 147 personnes interrogées, 112 professeurs des écoles stagiaires déclarent ne pas avoir été formés aux outils de la coéducation durant leur formation professionnelle.

Sur 147 professeurs des écoles stagiaires interrogés, 106 connaissent les outils pour renforcer la coéducation avec les parents. Cependant, seuls 108 personnes interrogées ont précisé quels étaient les outils qu'ils connaissaient. Plusieurs outils par enseignant pouvaient être connus.

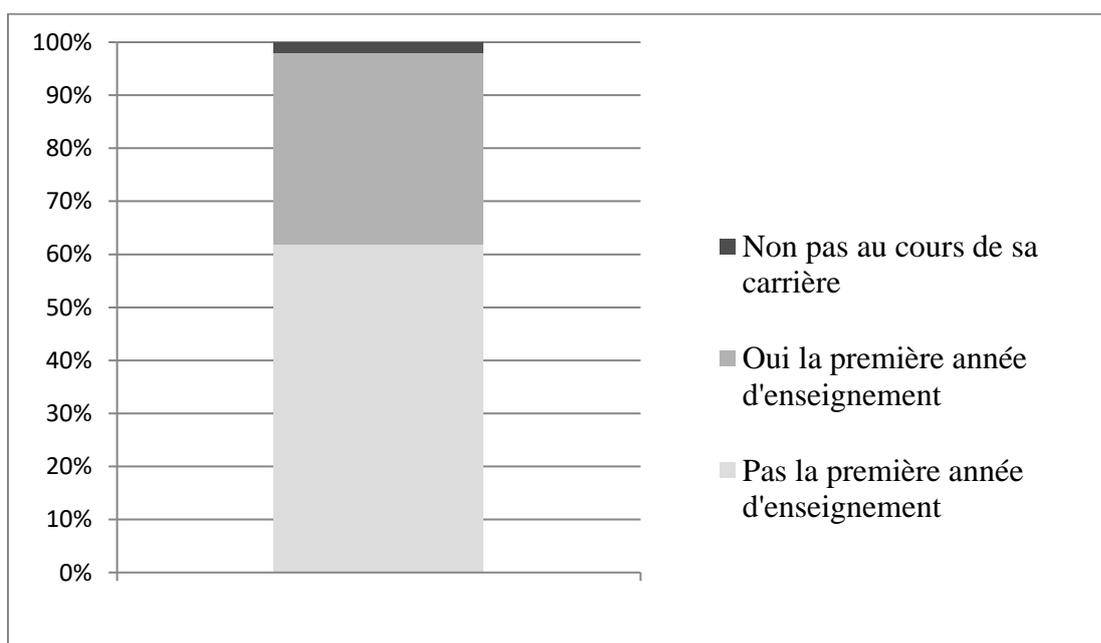
- 79 personnes connaissent le dispositif ouvrir les écoles aux parents.
- 66 personnes indiquent connaître la mallette des parents.
- 16 personnes ont connaissance de la plaquette à destination des parents
- 4 personnes indiquent connaître le guide méthodologique à l'usage des professionnels

De multiples réponses ont été fournies à la question de la connaissance des outils de la coéducation : environnement de travail, rendez-vous parents/professionnels, cahier de liaison, réunions individuelles et collectives, expliquer aux parents la façon dont l'enseignant travaille, communication régulière et une relation d'écoute.

Afin d'observer la mise en œuvre de ces outils, les répondants nous ont indiqué qui mettait en place les outils de la coéducation au sein de leur classe.



Lecture : Sur 147 personnes interrogées, 64 personnes utilisées des outils de la coéducation avec leur binôme.



Lecture : Sur 147 personnes interrogées, 62% des répondants affirment ne pas vouloir mettre en place des outils de la coéducation durant leur première année d'enseignement. A l'inverse, 38% souhaitent mettre en place ces outils en tant que professeur des écoles stagiaires.

2.2.2 Analyse des résultats obtenus

Cette sous-partie consiste à reprendre les différents résultats de l'étude présentés précédemment. A partir des résultats obtenus, une analyse sera effectuée et conduira à valider ou non les trois hypothèses émises.

La première question de recherche était la suivante : **Comment la coéducation est-elle définie par les professeurs des écoles stagiaires ?**

- Définition de la coéducation

La première interrogation du questionnaire proposait trois définitions du concept de la coéducation. Les répondants avaient la possibilité de cocher plusieurs réponses à cette même question. En visualisant les résultats, il en ressort que les professeurs des écoles stagiaires considèrent la coéducation comme une coopération entre parents et enseignants et que les familles sont considérées comme des partenaires. En effet, la coopération est un des principes de la coéducation. Les enseignants stagiaires perçoivent donc l'intérêt de coopérer avec les familles et de les considérer comme des partenaires afin qu'il y ait une coéducation effective. On peut observer que les répondants reconnaissent que la coéducation implique deux acteurs : les enseignants et les parents. Cependant, si nous reprenons la définition du concept de coéducation, elle repose sur trois principes : principe de parité d'estime, d'explicitation et de coopération. Le principe de parité d'estime renvoie à la différenciation des rôles parents et enseignants. Le principe d'explicitation conduit aux différentes formes d'implication des parents. Sur les 147 personnes interrogées, seules cinq personnes pensent que la coéducation

est uniquement une participation des parents et cinq autres personnes évoquent que la différenciation des rôles de chaque acteur est essentielle dans la coéducation. La lecture des résultats, nous indique que les professeurs des écoles n'incluent pas tous les principes dans la définition de la coéducation. Aucun enseignant stagiaire n'a pris en compte les trois principes de la coéducation, seul un principe était pris en considération. La coéducation ne se limite pas à une coopération entre famille et enseignant. Il semble que les professeurs des écoles stagiaires ont une connaissance floue du concept de coéducation car la définition donnée est incomplète.

Il se peut que lors de leur formation professionnelle, le concept de coéducation ait été abordé de manière générale et que la coéducation n'a pas été dissociée de la coopération.

- Rôle des parents d'élèves

Trois autres questions du questionnaire portaient sur le rôle des familles dans la coéducation.

A la question, quel est le rôle des parents dans la coéducation, les enseignants pouvaient cocher plusieurs réponses. On note qu'une grande majorité des répondants, soit 70% pensent que la place des parents dans la coéducation se limite à une implication à la vie scolaire à travers la présence des parents d'élèves aux réunions organisées par l'enseignant. 21% des enseignants stagiaires considèrent que les parents doivent s'impliquer dans l'aide aux devoirs à la maison, 6% pensent que le rôle des parents est de s'impliquer dans la vie de l'école et 2% des répondants évoquent les échanges réguliers avec l'enseignant. Ces résultats sont significatifs, il en ressort de manière générale que les professeurs des écoles stagiaires n'attribuent pas le même rôle aux parents dans la coéducation. Ils privilégient la présence ponctuelle des parents à l'école (exemple : réunion de rentrée) au lieu de les associer à d'éventuels projets menés par l'école ou en lien avec la classe. On pourrait croire que les enseignants stagiaires se limitent à donner des informations aux parents sans les impliquer réellement dans des projets ou plus généralement à la vie de l'école.

- Place des parents d'élèves

Enfin, à travers deux autres questions, les répondants devaient donner leur degré d'accord sur une échelle de 1 à 5 à la proposition suivante : la place des parents dans la coéducation est centrale. L'accord est dominant, plus de la moitié des enseignants stagiaires accordent une place très importante aux parents et près d'un tiers des réponses indiquent que la place accordée aux familles est importante. Ces résultats sont confirmés avec les réponses à la question suivante. Près de la moitié des répondants affirment considérer les parents d'élèves comme leur binôme. Cependant, il me semble important de prendre en compte les autres données et de ne pas ignorer les réponses négatives. En effet, les professeurs des écoles stagiaires restent tout de même partagés à l'idée de considérer les parents comme leur binôme. Les résultats indiquent que 28% des enseignants ne considèrent absolument pas les familles comme leur binôme et 28% ne les considèrent pas comme leur binôme également. Ces données traduisent une prise de conscience pour les professeurs des écoles stagiaires de prendre en compte le rôle des familles dans la coéducation mais en réalité, ils ne travaillent pas réellement à leur côté. Il se peut que certains professeurs stagiaires ne considèrent pas les parents comme une priorité dans la réussite des élèves, ce qui expliquerait qu'ils n'impliquent pas les parents dans l'enseignement.

En amont de l'étude, une hypothèse a été émise : **les professeurs des écoles stagiaires ont une définition floue du concept de la coéducation et du rôle des parents**. Après ce recueil des données, nous pouvons confirmer cette hypothèse. Les enseignants stagiaires n'ont pas une définition précise de la coéducation (absence de certains principes), ce concept est flou. Le rôle et la place des parents dans la coéducation ne sont pas perçus de la même façon selon les professeurs des écoles.

La deuxième question de recherche était la suivante : **Les professeurs des écoles stagiaires communiquent-ils avec les parents ?**

- Les moyens de communication avec les familles

Une première question du questionnaire portait sur le moyen de communication le plus adapté entre les parents d'élèves et les professeurs des écoles stagiaires. Parmi les réponses possibles, il y avait des moyens de communication directs (exemple : échanger avec les parents en face à face ou par téléphone) et des moyens de communication indirects (exemple : le mail, le mot dans le cahier de l'élève). Sur 147 enseignants stagiaires, 125 ont indiqué que le moyen de communication qui leur semblait le plus favorable était un rendez-vous en face à face. Le moyen de communication direct domine alors largement. Cependant, il y a une contradiction avec ce qui se passe en réalité. En effet, 81% des répondants déclarent utiliser le cahier de liaison pour communiquer avec les parents et 6.8% des répondants affirment communiquer directement. Ces résultats montrent une mise à distance entre ces deux acteurs qui entraînent des difficultés dans la mise en place de relations positives avec les parents. Les échanges entre parents et enseignants sont essentiels pour qu'il y ait une coéducation. L'utilisation de ce moyen de communication indirect peut s'expliquer par un manque de temps, de disponibilité de la part des parents et de l'enseignant à trouver des temps de rencontre dans l'année. Ces résultats peuvent également traduire une volonté pour les enseignants et les familles de ne pas se rencontrer suite à des différends non résolus.

Une hypothèse a été émise : **les professeurs des écoles stagiaires ne communiquent pas avec les parents d'élèves**. Après ce recueil des données, nous pouvons infirmer cette hypothèse. Malgré l'utilisation de moyen de communication indirect, la communication avec les parents est tout de même existante. Seules 2 personnes sur 147 ont déclaré ne pas communiquer avec les parents et passer par l'intermédiaire de l'élève. Ce résultat est très faible et valide que l'hypothèse émise est fautive.

Enfin, la troisième question de recherche était la suivante : **Est-ce que les professeurs des écoles stagiaires connaissent et mobilisent-ils les outils de la coéducation ?**

- Connaissance et mise en œuvre des outils pour favoriser la coéducation.

Deux questions lors de cette enquête concernaient la connaissance qu'ont les professeurs des écoles stagiaires sur les outils de la coéducation. 44.9% connaissent le dispositif « ouvrir les écoles aux parents », 37.5% ont connaissance de l'outil « la mallette des parents » et 16% connaissent « la plaquette à destination des parents ». Nous pouvons constater que l'outil majoritairement connu est à destination des parents et pas de l'enseignant. Ce constat peut s'expliquer par l'absence d'un enseignement aux outils de la coéducation durant leur formation professionnelle. Il en ressort que sur les 147 personnes interrogées, 112 professeurs stagiaires déclarent ne pas avoir été formés aux outils de la coéducation au cours de leur formation professionnelle. Le recueil de données révèle que 62% des enseignants ne souhaitent pas mettre en œuvre des outils de la coéducation lors de leur première année d'activité. Ce constat peut être interprété comme des craintes de la part de ces jeunes professeurs de prendre en compte les parents dans la préparation de leur enseignement. Cela peut également se justifier par un manque de temps à mettre en place une coéducation effective avec les familles lors d'une première année en tant qu'enseignant. Enfin, la dernière question avait pour but de savoir si les outils de la coéducation étaient tout de même mis en place avec l'enseignant titulaire qui s'occupe de la classe durant l'absence du professeur stagiaire. Les données nous indiquent que 9 personnes interrogées sur les 147, utilisent elles-mêmes les outils de la coéducation. 64 personnes mettent en œuvre ces outils avec l'enseignant titulaire et 69 professeurs des écoles stagiaires avouent qu'il n'y a rien qui a été mis en place concernant la coéducation. Ces résultats confirment l'idée que très peu d'enseignants stagiaires utilisent et mettent en œuvre les outils de la coéducation seuls.

On peut donc observer que les professeurs des écoles stagiaires ne considèrent pas toujours la coéducation comme une priorité durant la première année scolaire. En étant débutant, les peurs que peuvent avoir les enseignants stagiaires viennent limiter les échanges avec les parents. Avoir les élèves qu'une partie de la semaine peut renforcer le sentiment que la classe n'appartient pas totalement aux professeurs des écoles stagiaires, ils peuvent rester alors en retrait et ne pas s'engager pleinement dans la coéducation.

L'hypothèse émise suite à la question de recherche était la suivante : **Les enseignants stagiaires ne connaissent pas les outils et ne les mettent pas en place au sein de leur**

classe. A la lecture des résultats, l'hypothèse est partiellement confirmée. Les outils de la coéducation ne sont pas mis en place lors de la première année d'enseignement pour diverses raisons. Cependant, nous pouvons noter qu'ils ont connaissance de l'existence de ces outils.

2.3. Discussion résultats obtenus

2.3.1. Synthèse des résultats

Après avoir analysé les résultats du questionnaire, une synthèse des résultats peut être réalisée. En ce basant sur la revue de littérature, trois questions de recherche se sont dégagées. L'une portait sur la définition de la coéducation, la deuxième évoquait les échanges entre parents d'élèves et enseignants et enfin, la troisième question concernait la mise en œuvre des outils de la coéducation. De manière générale, les résultats obtenus sont conformes à mes attentes. En effet, ils m'ont permis de confirmer ou infirmer les trois hypothèses émises en amont de l'enquête. Les professeurs des écoles stagiaires ont une définition floue du concept de la coéducation et du rôle des parents. La communication avec les parents est bien présente cependant celle-ci se fait, très majoritairement avec des moyens de communication indirects. Enfin, les professeurs des écoles stagiaires connaissent des outils pour favoriser la coéducation mais ne les mettent pas en œuvre. Les résultats au questionnaire vont dans le même sens que la littérature sur plusieurs points.

En effet, il y a un manque d'échange direct et de communication entre les deux acteurs. La communication se fait majoritairement par l'intermédiaire de support écrit comme par exemple le cahier de liaison. Cela fragilise alors la relation parent-enseignant.

Bien que les parents d'élèves doivent être considérés comme des partenaires de l'école, il y a une mise à distance entre parents et enseignants stagiaires qui ne considèrent pas les parents comme leur binôme. Pour ces jeunes professeurs, la coéducation n'occupe pas une place centrale lors de leur première année d'enseignement. Malgré leur volonté d'intégrer les parents à l'école, les outils pour favoriser la coéducation ne sont pas mis en place et ne permettent pas d'améliorer les relations avec les familles. Les difficultés à mettre en place une coéducation semblent être similaires aux enseignants titulaires.

2.3.2. Limites de l'étude

Suite à l'étude effectuée, nous pouvons noter plusieurs limites à cette recherche.

La première limite qui peut être soulevée concerne la représentativité de l'échantillon interrogé. En effet, seuls les professeurs des écoles stagiaires devaient être interrogés. Pour cette étude, les enseignants titulaires ne pouvaient pas répondre aux questions posées. Le nombre de répondants au questionnaire est donc limité. Le nombre de professeurs stagiaires ayant répondu aux questions s'élève alors à 147 personnes. Il s'agit d'un échantillon de l'ensemble des enseignants stagiaires.

Afin de faciliter le recueil des données et obtenir un nombre de réponses suffisant, le questionnaire a été diffusé dans la région Occitanie. Il ne s'agit pas d'un échantillon national mais régional.

De plus, le questionnaire a été réalisé en ligne, nous ne pouvons pas vérifier le statut (professeurs des écoles stagiaires) de l'ensemble des répondants. Nous ne pouvons pas nous assurer de la bonne compréhension aux questions par tous les enseignants.

Au vu de cet échantillon, nous ne pouvons pas généraliser les conclusions de cette étude.

Enfin, lors de la réalisation du questionnaire, j'ai traité et développé principalement un aspect de la coéducation : la communication.

CONCLUSION

Considérée comme une priorité dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, la coéducation s'affiche aujourd'hui comme un principe essentiel. La relation école-famille occupe une place importante dans le métier d'enseignant, l'éducation de l'enfant est abordée. Les parents d'élèves et les professeurs des écoles se mobilisent ensemble pour atteindre essentiellement un objectif : la réussite et le bien être de l'élève.

Ce mémoire abordait ce concept de coéducation, il est composé de deux chapitres. Dans une première partie, il s'agissait de mettre en évidence les recherches effectuées sur la thématique de la coéducation. Nous nous sommes alors dans un premier temps intéressés à ce concept, à sa naissance, à son évolution, à l'introduction de ce concept dans les textes officiels ainsi qu'à son intérêt. Les chercheurs ont mis en lumière les difficultés pour les professeurs des écoles et les familles d'établir une relation de confiance basée sur la communication. La coéducation apparaissait comme un concept complexe dans sa définition ainsi que dans sa mise en œuvre quotidienne au sein de l'école. Afin d'aider ces deux acteurs à mettre en place une coéducation effective, des dispositifs ont été proposés par l'Éducation nationale. Seuls les outils étendus sur le territoire national ont été présentés, ils sont au nombre de quatre :

- la mallette des parents
- la plaquette à destination des familles,
- le guide méthodologique
- Ouvrir l'école aux parents.

Cependant, nous nous sommes aperçus que les écrits évoquaient uniquement des enseignants ayant une certaine expérience dans le métier de l'enseignement. Les professeurs des écoles stagiaires n'étaient en aucun cas mentionnés. Pour cette raison, il paraissait intéressant de les

placer au cœur de notre étude. La problématique était la suivante : **Comment les professeurs des écoles stagiaires définissent et mettent-ils en œuvre la coéducation ?**

De cette problématique générale, plusieurs questions de recherche ont découlés.

- **Comment la coéducation est-elle définie par les professeurs des écoles stagiaires ?**
- **Les professeurs des écoles stagiaires communiquent-ils avec les parents ?**
- **Les professeurs des écoles stagiaires connaissent et mobilisent-ils les outils de la coéducation ?**

A travers un questionnaire, les professeurs des écoles stagiaires ont été interrogés, les données ont pu être recueillies. Les résultats obtenus nous ont permis de valider ou non les hypothèses émises et de tirer les conclusions suivantes.

La première conclusion que nous pouvons tirer de cette étude concerne la définition de la coéducation. Les professeurs des écoles stagiaires n'ont pas une définition précise de ce concept. Nous avons pu observer qu'une très grande majorité d'entre eux confond la coéducation et la coopération. Cette dernière n'est alors qu'un pilier de la coéducation. La coéducation est un concept plus global qui prend en compte d'autres piliers. Concernant le rôle des parents d'élèves, les enseignants stagiaires ont des visions différentes. Certains enseignants accordent une place au sein de l'école et d'autres pensent que les parents d'élèves ont un rôle à jouer dans la scolarité de leur enfant mais à l'extérieur de l'école (aide aux devoirs). Cela révèle que certains professeurs des écoles stagiaires ont une vision floue de la place des familles au sein de l'institution scolaire.

La seconde conclusion que nous pouvons établir fait référence aux échanges avec les parents d'élèves. L'étude menée fait ressortir des difficultés à établir des échanges avec les familles. La communication entre les deux acteurs reste indirecte. Ces difficultés semblent similaires à celles des professeurs des écoles titulaires comme cela a pu être révélé par des chercheurs. L'absence de rendez-vous en face à face entraîne des difficultés à établir un dialogue. Le manque de communication fait alors obstacle à la coéducation.

Enfin, concernant les outils de la coéducation, l'étude fait ressortir une connaissance des outils par les professeurs des écoles stagiaires mais très peu les utilisent pour favoriser les échanges avec les parents d'élèves.

Les réponses apportées au questionnaire de l'enquête nous permettent de mieux saisir la connaissance et le positionnement des professeurs stagiaires face à la coéducation. Toutefois des prolongements peuvent être menés à cette étude. Il pourrait être intéressant d'effectuer une comparaison sur la nature des contacts parents-enseignants selon le niveau d'enseignement (école maternelle et école élémentaire). Pour finir, une analyse pourrait être menée afin de savoir si la localisation d'une école a une influence sur la mise en place de la coéducation.

BIBLIOGRAPHIE

Articles

- ASDIH Carole. *Collaborer avec les parents pour accompagner la scolarité ? Représentations des enseignants et pratiques professionnelles*. Revue internationale, enfances, familles et générations. 2012.
- BUISSON Ferdinand. *Famille*. Le dictionnaire de pédagogie. 1911.
- CANAT Sylvie. *De la contrainte à la volonté*. Psychologie, éducation & enseignement spécialisé. 2005.
- CLAUSIER Michelle. *Les enjeux de la coéducation*. Association des collectifs enfants parents professionnels. 2007.
- DEFRESNE Florence et KROP Jérôme. *La massification scolaire sous le Vème République : Une mise en perspective des statistiques de l'Education nationale*. Education et formations. 2016.
- DUPON-LAHITTE Georges, JANET Christian, RAFFIN Eric. *Le point de vue des fédérations françaises de parents d'élèves*. Revue internationale d'éducation de Sèvres. 2002.
- FERRY Jules. *Lettres aux instituteurs*. Revue française d'études constitutionnelles et politiques. 27 novembre 1883.
- FEYFANT Annie. *Coéducation : Quelle place pour les parents ?* Institut Français de l'Education. Numéro 98. Janvier 2015.
- FEYFANT Annie et REY Olivier. *Les parents et l'école*. Lettre d'information de la cellule veille scientifique et technologique. N° 22. 2006.

- FOTINOS Georges. *La coéducation est d'abord un projet politique*. Animation & Education. N°257. 2017.
- GLASMAN Dominique. *Il n'y a pas que la réussite scolaire !* Informations sociales, CNAF, 2007, p. 74–85.
- GOMBERT Philippe. *Les associations de parents d'élèves en France : approche socio-historique et mutations idéologiques*. Revue française de pédagogie, N° 162. 2008.
- HERNANDEZ Marie. *Développer la coéducation dans les territoires*. Animation & Education. N°257. 2017.
- HURTIG-DELATTRE Catherine. « *La coéducation à l'école, c'est possible* ». Café pédagogique. 2017.
- HURTIG-DELATTRE Catherine. *Les entretiens individuels enseignants-parents : un dispositif institutionnalisé*. Institut français de l'éducation. 2017.
- HURTIG-DELATTRE Catherine. *A parité d'estime*. Animation & Education. N°257. 2017.
- J. LARIVÉE Serge. *L'implication des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant*. Education & Formation. Juillet 2012.
- MORISSE Martine. *Ecole/famille : la nécessité d'un dialogue difficile à instaurer*. Association française pour la lecture. Juin 1994.
- PERRENOUD Philippe. *Exigences excessives des parents et attitudes défensives des enseignants : un cercle vicieux*. Résonances n°7, mars 2001.

- PERIER Pierre. *Ecole et famille populaire : sociologie d'un différend*. Revue française de pédagogie. 2005.
- PERIER Pierre. Coopérer avec les parents, les meilleures intentions ne suffisent pas !. Animation & Education. N°257. 2017.
- WEILL Eric. Ecole et famille : une confiance nécessaire pour la réussite de tous. Animation & Education. N°257. 2017.

Rapports et conférence

- BORDES Véronique. *Sixième rencontre nationale de la réussite éducative*. 8 novembre 2012, Toulouse. Association nationale des acteurs de la réussite éducative (ANARE).
- Rapport. *La place et le rôle des parents dans l'école*. Inspection générale de l'Education nationale. 2006.
- Rapport d'information. *Les relations entre l'école et les parents*, Corre, Assemblée nationale. 2014.

Sondages

- Institut Français d'Opinion Publique. *Les Français et l'éducation*. 2014.
- Institut Français d'Opinion Publique. *Les relations entre les parents d'élèves et l'école*. Sondage pour le Ministère de l'éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Ouvrages

- DUBLET François. *Ecole, Famille : Le malentendu*. Textuel, Paris, 1997.
- GAYET Daniel, *L'école contre les parents*. 1999, Paris.
- MEIRIEU Philippe. *L'école et les parents : la grande explication*. Plon. 2000.
- VERBA Daniel. *Echec scolaire : travailler avec les familles*. Editions Dunod. 2006.

Textes officiels

- Loi sur l'instruction primaire, loi Guizot du 28 juin 1833.
- Loi n°1882-03-28 portant sur l'organisation de l'enseignement primaire du 28 mars 1882.
- Loi n°75-620 relative à l'éducation, loi Haby du 11 juillet 1975.
- Loi n°89-486 d'orientation sur l'éducation sur le fonctionnement du système éducatif du 10 juillet 1989.
- Loi n°2005-102 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.
- Loi n°2005-380 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.
- Loi n° 2006-396 pour l'égalité des chances du 31 mars 2006.
- Loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

- Décret n° 2006-935 relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents et aux représentants des parents d'élèves du 28 juillet 2006.
- Arrêté relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du 1er juillet 2013.
- Circulaire n°2006-137 relative au rôle et à la place des parents à l'école du 25 août 2006.
- Circulaire n°2013-142 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires du 15 octobre 2013.

Ressources

- **Ressource Canopé**

La coéducation avec les familles. Climat scolaire, 2013.

- **Ressources du Ministère de l'Education Nationale**

Guide méthodologique à destination des chefs d'établissement.

La mallette des parents.

La plaquette des parents.

Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration.

Kit d'accompagnement de la charte de la coéducation pour la réussite de tous les élèves.

Programmes 2002 « *Qu'apprend t-on à l'école maternelle ?* »

- **Ressource Onisep**

Les parents et l'Ecole. Lettre infos n°43. 2017

Annexe 1 : Questionnaire diffusé aux professeurs des écoles stagiaires.

Questionnaire destiné aux enseignants stagiaires

Actuellement étudiante en deuxième année de Master à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'éducation, j'effectue une recherche sur la coéducation entre les familles et les enseignants. Les réponses à ce questionnaire sont anonymes et les données seront exploitées uniquement dans le cadre de cette étude.

Merci par avance pour votre aide.

Audrey RATIER

1) Selon vous, comment peut-on définir la coéducation ?

- Une participation des parents à l'action éducative pour la réussite de tous les élèves.
- Une coopération entre parents et enseignants ; les parents sont considérés comme des partenaires.
- Différencier le rôle des acteurs (parents, enseignants) qui vont entourer l'enfant.

2) Selon vous, quel est le rôle des parents dans la coéducation ?

- Implication des parents à la maison (exemple : aide aux devoirs)
- Implication des parents à l'école (exemples : délégués des parents, rôle dans les différentes associations, participer à un projet de classe)
- Implication des parents dans la vie scolaire (exemple : participation aux réunions organisées par l'enseignant)
- Autre

3) Concernant les échanges entre les familles et les enseignants, quel serait le moyen de communication le plus approprié, selon vous ?

- Le mail
- Le rendez vous en face à face
- Le téléphone
- Un mot dans le cahier de l'élève
- Autre

4) Sur une échelle de 1 à 5, indiquez votre degré d'accord ou de désaccord avec les propositions suivantes.

1 : Tout à fait d'accord

2 : Pas du tout d'accord

→ La place des parents dans la coéducation est centrale.

→ Les parents doivent être considérés comme le binôme de l'enseignant.

5) Connaissez-vous des outils pour renforcer la coéducation entre l'école et les parents ?

- Oui
- Non

Si oui, quels outils ?

- Un guide méthodologique à l'usage des professionnels
- La plaquette à destination des parents
- La mallette des parents
- Ouvrir les écoles aux parents
- Autre

6) Au cours de votre formation, avez-vous été formé aux outils de la coéducation ?

- Oui
- Non

7) Dans votre classe, souhaiteriez-vous utiliser des outils pour favoriser la coéducation ?

- Oui
- Non
- Non pas cette année mais je souhaite utiliser des outils de la coéducation dans le futur

8) Dans votre classe, comment sont mis en place les outils de la coéducation ?

- Je les mets en place tout seul
- En collaboration avec mon binôme
- Seul mon binôme les met en place
- Il n'y a pas d'outils de la coéducation

9) Comment faites-vous pour communiquer une information aux parents ?

- L'information est donnée à l'élève directement
- Je communique avec les parents d'élèves
- J'utilise le cahier de liaison
- Autre

Fin du questionnaire.